

Les séjours
de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en Bretagne
(1372, 1394 et 1402).

La tutelle de Jean V⁽¹⁾

Le duc de Bretagne Jean IV était le proche parent du duc de Bourgogne Philippe le Hardi. Non seulement les deux princes appartenaient à la même souche capétienne, mais ils tenaient encore, l'un par sa mère et l'autre par sa femme, à la maison de Flandre. Jeanne de Flandre, que Froissart a immortalisée en vantant son « cœur d'homme et courage de lion » et qui, avec Jeanne de Penthièvre, a donné son nom à la guerre des Deux Jeanne, était la mère de Jean IV. Marguerite de Flandre qui épousa Philippe de Bourgogne, en 1369, était petite-fille du comte de Flandre Louis de Nevers, frère de Jeanne de Flandre. Marguerite était donc la nièce à la mode de Bretagne de Jean IV. Elle aimait son oncle et le protégea quand celui-ci se mit vis-à-vis de la couronne de France dans une position des plus critiquables.

Cependant cette parenté aurait pu semer entre la maison de Bourgogne et celle de Bretagne un germe de discorde. Jean IV en effet revendiqua pendant tout son règne certaines terres sises dans les comtés de Nevers et de Rethel,

1. Registres des comptes du receveur général des finances du duc de Bourgogne. Archives de la Côte-d'Or, B. 1499-1503, 1507, 1508, 1513, 1528, 1532, 1534 et 1538. Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*. Dom MORICE, *Preuves*. Dom PLANCHER, *Histoire... de Bourgogne*. LA BORDERIE et POCQUET, *Histoire de Bretagne*, tome IV. DU PAZ, *Histoire généalogique*. E. PETIT, *Philippe le Hardi, Itinéraires de Philippe le Hardi... et Campagne de Philippe le Hardi en... Bretagne, Documents*. Soc. bourguignonne de géographie et d'histoire, t. II. 1885. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V*.

annexes du comté de Flandre. Ces terres lui revenaient, soutenait-il, comme constituant la dot de sa mère. Mais par le traité de Guérande Charles V prit sur lui de les faire restituer au duc de Bretagne, ou de l'indemniser de leur perte. Par conséquent ce fut désormais à la couronne de France et non plus à la maison de Flandre, bientôt confondue avec celle de Bourgogne, que s'adressèrent les instances de Jean IV.

Ce duc de Bretagne, après le succès inespéré qui lui donna la Bretagne, aurait dû panser par une paix bienfaisante les blessures profondes dont ce malheureux pays avait été atteint pendant une guerre civile de vingt-trois ans. Mais il chercha plutôt à en faire un vassal et un satellite de l'Angleterre. Malgré des prodiges de dissimulation cette politique ne pouvait être longtemps tolérée par Charles V et elle devait fatalement aboutir à une rupture, ce qui arriva. Ce sont ces circonstances qui amenèrent pour la première fois Philippe le Hardi en Bretagne.

Charles V, qui n'avait pas accepté comme définitive l'amputation de plus du quart de la France opérée par le traité de Brétigny, saisit la première occasion après une mûre préparation pour rouvrir les hostilités. Il confia le commandement principal de ses armées à Du Guesclin investi des fonctions de connétable. Mais auparavant il avait nommé lieutenant-général le duc de Berry, son propre frère. Cet amateur de miniatures se montra aussi faible homme de guerre que piètre diplomate. Il n'empêcha pas le prince de Galles de saccager Limoges à sa barbe. Ayant ouvert des négociations avec les seigneurs du Poitou, province dont le roi lui avait confié la suzeraineté, il vit opposer par ceux-ci un humiliant refus à ses semonces d'hommages. C'est alors qu'il pria son jeune frère de venir lui prêter main-forte et relever le prestige de la famille royale. Le duc de Bourgogne accourut sans hésiter et rejoignit son frère à Poitiers le 28 août 1372.

Dès lors l'armée des princes manœuvra mieux. Elle enferma dans la place forte de Thouars la féodalité poitevine qui n'eut plus d'espoir de salut qu'en la nouvelle armée anglaise dont l'arrivée était attendue. Dans cette expectative les deux partis signèrent, le 18 septembre à Surgères, une trêve qui devait durer jusqu'au 30 novembre, sous cette condition que, si au bout de ce laps de temps le secours anglais n'était pas survenu, la place capitulerait.

L'armée royale se trouva momentanément libérée. Quarante-deux jours étaient disponibles, délai suffisant pour opérer quelque promenade militaire vers des objectifs proches et faciles, mais non une véritable campagne. Précisément alors une démonstration du côté de la Bretagne était opportune. Jean IV s'était envolé vers les régions les plus occidentales de son duché où, dans le voisinage de Saint-Mahé de Fineterre, probablement au petit port du Conquet, était en train de débarquer un corps anglais de six cents combattants.

Ignorant que Jean IV levait le masque et soupçonnant seulement le but de ses intrigues, Charles V ordonna à son armée d'entrer en Bretagne, dans l'espoir que Jean IV intimidé resterait immobile. Philippe de Bourgogne se mit donc en route pour la Bretagne. Quittant Surgères le 19 septembre, il se dirigea par Saintes, Fontenay-le-Comte et Roche-Servières vers Clisson où il fut reçu le samedi 23 par le seigneur du lieu. Celui-ci lui fit don de deux courriers pris sur les Anglais. De là Philippe remonta la Loire jusqu'à Angers où il demeura trois jours. Il y mit à profit les métiers des fileuses et des brodeuses pour remettre à neuf ses bannières. Avant de partir il adressa à Jean IV, par les soins du sire de Sansay, un message secret qui ne pouvait être qu'un ultimatum poli. De l'expédition faisaient partie avec le duc de Bourgogne les deux autres princes des fleurs de lis, le pacifique duc de Berri et le fidèle duc de Bourbon, le connétable du Guesclin et son

infatigable lieutenant Clisson. Dans l'intervalle des marches on jouait aux dés. Philippe (l'honnêteté de ses comptables le trahit) perdait quelquefois.

Le départ d'Angers se fit le 28 octobre, en droite ligne et à marches forcées vers Rennes. On ne prit que le temps de rafraîchir les montures à Candé et à Châteaubriant. La dernière étape fut de cinquante-quatre kilomètres. Les cavaliers arrivèrent, le 30, fourbus dans les faubourgs de la capitale bretonne où ils furent hébergés. Rennes était la ville du couronnement des ducs, on n'en franchit pas les portes, ultime témoignage de courtoisie. L'armée d'ailleurs ne séjourna pas sous ses murs. Elle reprit sa course jusqu'à la petite ville de Gaël où elle arriva le surlendemain, 1^{er} novembre, après une halte à Montfort. Là on piétina cinq jours. On avait atteint le cœur de la Bretagne, à sept kilomètres du champ de bataille de Mauron, l'une des grandes victoires montfortistes de la guerre des Deux Jeanne (1352), à semblable distance des limites du Porhoët, le pays de Josselin que Charles V venait de donner à Clisson et non loin de la vicomté de Rohan, domaine d'un des chefs de l'armée française, à même distance, vers le nord, du comté de Penthièvre dont le château de Jugon passait pour une des clefs de la Bretagne, suivant l'adage :

Qui a Bretagne sans Jugon
A chappe sans chaperon.

Cette région avait été le berceau des exploits déjà légendaires du bachelier Du Guesclin. Il semblait donc qu'on pût avec sécurité s'enfoncer davantage à travers ce pays ami. Mais soit que le voisinage de la forêt de Brocéliande avec ses vallées traîtresses parût une menace sur les derrières de l'armée, soit qu'on ait ajouté foi à une missive de Jean IV pleine de ses assurances fallacieuses qu'il ne ménageait pas, soit qu'on eût appris au contraire sa faus-

seté et sa trahison, le débarquement des Anglais appelés par lui, et qu'on hésitât, vu le temps trop court et la saison tardive, à entreprendre dans un pays coupé et humide une campagne de grande envergure, la décision fut prise de ne pas pousser plus avant et de sonner la retraite. On a prêté à cette retraite une cause plus piquante. L'armée des princes, si l'on en croit le récit d'un écuyer du duc de Bourbon qui participait à l'expédition, surprit vers Gaël le cortège de la duchesse de Bretagne qui de Rennes allait quêter refuge à Nantes. La duchesse, Jeanne Holand, était fille de Jeanne de Kent, une des beautés renommées de ce temps, mariée au prince de Galles. Jeanne Holand était pour son compte passablement coquette, suivant les médisances distillées dans les oreilles de Jean IV par les soins de Charles le Mauvais : Clisson, l'ami d'enfance du duc, « amoit la duchesse » et le roi de Navarre « la lui avoit veu baisier par-derrière une courtine ». Ces racontars importent peu ici. Les bagages de la duchesse ayant été fouillés on y fit une découverte étonnante. Sans en souffler mot à Jeanne Holand, on lui rendit la liberté. « Belle cousine, lui dit le duc de Bourbon, nous ne faisons pas la guerre aux dames ». L'objet saisi, un parchemin, n'était autre que la cédule originale du traité d'alliance de Jean IV avec le roi d'Angleterre. Devant cette trahison flagrante les princes auraient résolu de ne rien entreprendre sans en référer au roi. Cette historiette malgré ses garanties d'authenticité doit malheureusement, selon les critiques les plus récents, être retardée d'une année². Elle appartient à la campagne de 1373 à laquelle Philippe le Hardi ne prit pas part et ne concerne donc pas notre présent sujet.

Rebroussant chemin, l'armée des princes repassa le 6 novembre par Montfort et atteignit Rennes le 7. Cette fois le duc Philippe y pénétra. Il y laissa des preuves de

2. DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. IV, p. 468.

sa bonté. La ville possédait dans ses murs un des plus vieux couvents de Cordeliers du royaume et près d'une de ses portes un monastère de Jacobins envers lequel Jean IV professait une dévotion personnelle. Ces moines mendiants reçurent de larges aumônes. De plus Philippe accorda un généreux secours à un écuyer du sire de Clisson, Olivier de la Motte, que les Anglais avaient fait prisonnier dans une récente escarmouche, et contribua à payer sa rançon.

En quittant Rennes Philippe le Hardi ne suivit pas le même itinéraire qu'à l'aller. Le désir de voir un paysage nouveau l'attira-t-il ? Par La Guerche il se rendit à Craon où il logea le 11 novembre. Cette vieille et formidable citadelle était défendue par vingt-sept tours de huit à neuf mètres de diamètre. Un siècle plus tard elle paraîtra hors d'usage à son nouveau possesseur Louis de la Trémoille qui à sa place élèvera un château neuf. En 1372 elle abritait un vieux routier des guerres franco-anglaises, Amaury IV de Craon, qui depuis vingt-deux ans exerçait de grands commandements dans les armées royales. Le chevalier de la Tour-Landry a écrit de lui dans les savoureux mémoires qu'il destinait à l'instruction plus qu'à l'édification de ses filles : « je congnois un grant seigneur en ce païs qui a plus conquis chevaliers et escuyers et autres gens à le servir et faire son plaisir par sa grant courtoisie, au temps qu'il se povoit armer, que autres ne faisoient pour argent, c'est messire de Craon ». Amauri venait de figurer parmi les chefs français devant Surgères. Sous les murs de la place il avait resserré les liens d'une amitié déjà ancienne avec le duc Philippe. Amaury de Craon avait prit part, en septembre 1364, au siège de la Charité-sur Loire mis par Philippe le Hardi qui, avec le concours des troupes royales, essaya de déloger les routiers anglo-navarrais de cette place. A cette occasion le sire de Craon reçut du duc 500 francs d'or pour les gens

d'armes de sa compagnie³. C'était pour le duc un sincère plaisir que d'aller le revoir dans son donjon. Mais là n'était pas le seul motif du voyage. M^{me} de Craon ne vivait pas avec son mari, et je rejette en note les propos que M^{les} de la Tour-Landry ont lu jadis au sujet de cette séparation dans le livre de leur père^{3 bis}. Même dans le domaine de la politique la divergence était totale entre les deux conjoints, M^{me} de Craon n'était autre que Pernelle de Thouars. Or, pendant que son mari assiégeait Surgères, la dame de Thouars ne craignait pas de parader dans la place à la tête des barons poitevins. Et quand ils se rendirent le 30 novembre, conformément aux conventions stipulées, ce fut M^{me} de Craon qui en leur nom vint trouver, à l'heure des vêpres, les chefs de l'armée française et remit entre leurs mains les clefs de la ville par forme de soumission. Cette conjoncture bizarre ne fut pas étrangère au passage de Philippe le Hardi par le château de Craon. Cette visite suggère un autre rapprochement. M. de Craon mourut dès l'année suivante sans postérité. Sa sœur Isabelle, mariée au sire de Sully, recueillit sa succession. Elle n'avait qu'une fille, Marie, qui devint ainsi l'héritière des belles seigneuries des Craon et des Sully. Or Philippe le Hardi comptait, parmi ses compagnons de guerre, un écuyer et chambellan très cher auquel il réserva une place à ses pieds dans la Chartreuse de Champmol, le Saint-Denys bourguignon. En suivant son maître à Craon, cet écuyer, Guy de la Trémoille, rêva-t-il qu'un jour toute cette merveilleuse fortune serait à lui? Certes Philippe le Hardi qui, selon le mot de Froissart, était « imaginatif » et voyait loin, garda le souvenir de cette situation et quand il la sut disponible

3. E. PETIT, *Philippe le Hardi*, p. 124.

3 bis. L'auteur fait dire à M^{me} de Craon : Messire de Craon « ne me requist oncques ne me fist villenie mais que le père qui me engendra ; je ne dist mie qu'il ne couchast en mon lit, mais ce fust sans villenie et sans mal y penser ». In Bertrand DE BROUSSILLON, *La maison de Craon*, t. I, p. 341.

ne négligea rien pour en colloquer le bénéfice à l'un de ses plus féaux serviteurs.

*
*
*

Vingt-deux ans séparent le second séjour de Philippe le Hardi en Bretagne du premier. Cette fois encore le duc de Bourgogne était investi d'une mission par le roi, mais il ne venait plus en habit de guerre, il paraissait en juge ou tout au moins en arbitre. Les circonstances d'ailleurs l'avaient rapproché du duc de Bretagne. Le sage roi Charles V était disparu, son fils atteint de folie ne gouvernait que par à-coups et faiblement. Dans cette éclipse du pouvoir royal les grands feudataires se rapprochaient d'instinct. Mais une cause plus pressante ralliait les deux ducs : leur antipathie commune à l'égard du connétable de Clisson.

Dès 1372 Jean IV et Clisson étaient en lutte. Ce qui n'avait été dans le principe que jalousie sentimentale et méfiance d'un suzerain vis-à-vis d'un vassal trop entreprenant s'était converti en une haine furieuse dont les épisodes comptent parmi les plus dramatiques de l'histoire de France : un jour Jean IV qui avait engagé le connétable à venir visiter son château fraîchement construit de l'Hermine, à Vannes, l'arrête traîtreusement et le jette dans un cachot jusqu'à ce qu'il eût promis une rançon exorbitante. Plus tard il tente de le faire assassiner en plein Paris par des spadassins sous la conduite de Pierre de Craon. Une véritable guerre s'allume entre eux et se rallume continuellement malgré les efforts de Charles VI pour l'éteindre. Un propos échappé à Jean IV révèle la violence de sa passion : « Je désire aussi ardemment voir couler le sang de Clisson, dit-il, que de rencontrer une source s'il m'avait été interdit de boire pendant trois jours ! » Ces propos

ayant été rapportés au connétable, on devine son contentement.

Honni par Jean IV, Clisson n'était pas en faveur auprès du duc de Bourgogne, bien que celui-ci exprimât ses sentiments avec plus de retenue. Philippe le Hardi après avoir exercé une sorte de régence, honneur qui avait chatouillé très agréablement son amour-propre, pendant la minorité de Charles VI, avait été, du jour au lendemain, remercié par le jeune roi devenu majeur. Celui-ci s'était entouré de conseillers dont le plus en vue et le plus avant dans sa confiance était le connétable. Grand fut le désappointement de Philippe et grande son irritation. Survint, au bout de quatre ans de règne personnel, la première crise de folie du roi. Le duc de Bourgogne rentra en maître dans le conseil royal. Il arracha à Clisson l'épée de connétable, blessure qui ne fut pas pardonnée. Alors il vit s'élever en face de lui un astre nouveau. Le duc d'Orléans qui n'avait que vingt ans quand le roi, son frère, tomba malade, se révéla pour son oncle un rival d'autant plus redoutable que le pouvoir lui revenait normalement. Quelles catastrophes engendrera cette rivalité devenue plus âpre avec Jean sans Peur, on le sait. Le jeune duc d'Orléans lia partie avec le connétable de Clisson, ce qui les fit englober tous les deux par le duc Philippe dans un même sentiment d'hostilité latente.

En revanche le duc de Bourgogne qui n'avait jamais été mal disposé pour son oncle de Bretagne, même au temps où Charles V lui fit son procès, entretenait avec ce prince des relations cordiales qui se manifestaient par l'échange de présents. En 1383 Philippe envoyait à Jean IV vingt queues⁴ de vin de Beaune, sans oublier d'en donner moitié autant au connétable à l'égard duquel il montrait des dehors courtois. En 1388 le duc Philippe, ayant diné

4. La queue de Beaune vaut 456 litres.

en l'hôtel du duc de Bretagne à Paris, lui offrit un fermail d'or orné de trois rubis balais, de deux saphirs et de huit perles du prix de 500 livres tournois. Ces bijoux très en vogue alors étaient des agrafes destinées soit à briller au chaperon dont ils retenaient les plis contournés, soit à pendre au bout d'un collier. Le 1^{er} janvier 1392 le duc de Bretagne figura parmi les bénéficiaires des étrennes que Philippe distribua généreusement autour de lui. Il reçut un second fermail garni d'une fleur de plaisance, d'un diamant, de deux balais, d'un saphir et de trois grosses perles estimé 300 livres tournois. De la différence de valeur entre ces deux cadeaux gardons-nous de conclure à une altération de leurs rapports diplomatiques. Le duc de Bourgogne avait signé, le 8 février 1384, avec le duc de Berri, son frère, et le duc de Bretagne un pacte d'alliance, tel qu'on en rencontre à cette époque entre princes, seigneurs et gens d'armes et qui avaient l'inconvénient de dégénérer en ligues ou d'être l'amorce de factions et de cabales⁵.

Le duc de Bretagne, de son côté, donnait des preuves d'amitié. Quand Philippe maria, le même jour (12 avril 1385), son fils aîné Jean sans Peur à Marguerite de Bavière, et sa fille Marguerite à Guillaume de Bavière, futur comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, il corsa la fête par la célébration d'une joute à laquelle prirent part les « grands chevaux » du duc de Bretagne. A défaut de pierres celui-ci offrait au duc et à la duchesse de Bourgogne tantôt des lévriers⁶, tantôt des lamproies, poisson étonnamment apprécié que l'on pêchait dans le cours inférieur de la Loire et dont les ducs faisaient des politesses, jusques en Avignon⁷.

5. Le texte en a été publié par DOUËT D'ARCQ. *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 51.

6. L'écuyer et le valet qui les apportent reçoivent 30 francs. Mandement du 12 mars 1393. Les lévriers envoyés par Jean IV sont transférés de Rochefort-sur-le-Doubs à Auxonne. Un valet qui apporte des lévriers à la duchesse reçoit 4 fr. Mandement du 27 juillet 1396. Arch. de la Côte-d'Or B 1500, fol. 31 et 88 v., 1507, fol. 62 v.

7. Un gobelet d'argent doré est remis, par mandement du 30 avril 1393,

Tels étaient les sentiments respectifs des partenaires et des antagonistes lorsque, la guerre entre Jean IV et Clisson ayant pris une allure intolérable, le duc de Bourgogne fut chargé par le roi de France, c'est-à-dire par lui-même, d'aller renouer la concorde entre les belligérants. Philippe affectionnait ces sortes de mission. Vers le même temps il essaya de pacifier les deux grands différends qui éprouvaient la France et l'Occident : la guerre anglaise et le grand schisme. L'occasion qu'il y voyait de déployer son faste et d'imposer son ascendant flattait son ambition, mais ses démarches servaient judicieusement les intérêts de la France qui sous le règne d'un roi dément devait fuir les complications extérieures.

A trois reprises successives Philippe de Bourgogne avait chargé ses écuyers et échantons Jean et Guillaume Blondel de missions en Bretagne. Le premier y consacra trente et un jours des mois de mai et juin 1392 à certaines « besognes qui fortement touchoient » au duc. L'année suivante c'est Guillaume que le duc envoie hâtivement de Boulogne-sur-Mer en Bretagne « pour certaines grosses besognes » et qui s'y emploie du 22 avril au 15 juin. La même cause l'occupe encore du 19 mai au 18 juin 1394⁸. A cette date le duc Philippe était bien près de suivre son échanton.

La commission royale qui l'investissait de ses fonctions de juge est du 25 juin 1394. Venant de Flandre il arriva le surlendemain à Paris. Il se mit en route le 12 juillet par Montlhéry et, après un repos de quelques jours à Beaufort-en-Vallée, arrivait à Angers le vendredi 24 juillet. Il ne devait repartir pour Paris que le 5 décembre suivant, après

à l'écuyer qui a porté des lamproies à l'hôtel ducal de Conflans près Paris. Même don en reconnaissance de semblable envoi, 1^{er} février 1394. Un écuyer qui apporte des lamproies à Dijon en mars 1394 reçoit de la duchesse un gobelet d'argent doré dont le couvercle est orné d'une fleurdelis. *Ibid.* B 1500, fol. 110 v., 111 v., 129 v., et 1499, fol. 51 v. Sur la vogue des lamproies bretonnes voir LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 132.

8. Arch. de la Côte-d'Or, B 1500, fol. 40 v., 1501, fol. 20 v. et 89 v.

avoir consacré plus de quatre mois à la solution de l'épineux débat qui l'avait amené dans l'Ouest. Le roi lui avait donné des collaborateurs en lui adjoignant plusieurs commissaires⁹, et le duc s'était entouré d'auxiliaires expérimentés tels que Jean Blondel et Guillaume de la Trémoille¹⁰. Son premier soin fut d'imposer une trêve aux adversaires et d'ordonner de la part du roi aux soldats français que le duc d'Orléans avait envoyés à son allié Clisson, de rentrer en France sans délai. Dans ce corps expéditionnaire français se trouvait un écuyer échanson du roi qui s'était laissé prendre par les troupes de Jean IV et auquel Philippe fit don de 300 francs pour l'aider à payer sa rançon^{10 bis}.

Le duc de Bretagne de son côté quitta le terrain des hostilités, la région de Saint-Brieuc, pour regagner Nantes afin d'être mieux à portée de répondre à la démarche du duc de Bourgogne. Un chevaucheur chargé d'annoncer sa prochaine arrivée rencontra Philippe en excursion à Moulherne¹¹. Jean IV en effet ne tarda pas à venir en personne à Angers où il séjourna de la fin d'août à la fin de septembre. Dans leur première entrevue les deux ducs se heurtèrent nettement. Le duc de Bourgogne se regardait comme qualifié, en vertu de ses pouvoirs de lieutenant du roi, pour trancher un certain nombre de litiges qui divisaient les cours de France et de Bretagne. Jean IV s'y refusa et n'accepta l'entremise de Philippe qu'à titre de

9. Cette commission comprenait outre le duc de Bourgogne neuf membres : le comte de Bar, son neveu, l'évêque de Bayeux, Nicolas du Bosc, et celui de Noyon, Philippe de Moulins, qui avaient siégé l'un et l'autre au Parlement et à la cour des Aides; Pierre de Giac, ex-chancelier et créature des Princes; Jean de Vienne, amiral et bourguignon; Guy de la Trémoille et Odinet de Chazeron, deux officiers du duc de Bourgogne, Odinet de Moulins et Pierre Blanchet, conseillers du roi.

10. D. Plancher, t. III, p. 140.

10 bis. A rapprocher de l'incident survenu au jeune Guillaume d'Aigreville, familier du duc d'Orléans capturé par les Bretons de Jean IV. Religieux de Saint-Denis, t. II, p. 33.

11. Il reçut une gratification de 2 fr. 5 s. t. Arch. de la Côte-d'Or B 1501, f. 80 v.

personne privée. Par excès de précaution il fit par devant notaires — il était coutumier du fait — une protestation secrète aux termes de laquelle ce qu'il serait amené à concéder dans ces entrevues au détriment de ses droits « royaux et ducaux » lui serait extorqué par la violence et la crainte et de ce fait dépourvu de toute validité du point de vue canonique.

En France on s'impatienta de voir ces pourparlers tirer en longueur. On jugeait la présence du duc de Bourgogne plus nécessaire à Paris qu'à Angers. Le duc de Berry, qui avait été mis au courant par Jean IV de sa venue à Angers, lui répondit, le 24 septembre, en le pressant de conclure un accord entre les mains du duc de Bourgogne. « Je serai très joyeux, écrivait-il, si vous faites sa volonté au bien et honneur de vous », et il ajoutait : « chaque jour le duc de Bourgogne est mandé par le roi, il est nécessaire qu'il ne parte pas sans avoir conclu... et vous pouvez assez apercevoir le désir que monseigneur a à cette besogne d'avoir envoyé par delà tel seigneur comme beau frère. Si, vous veuillés en ce telement porter et faire pour votre bien, honneur et prouffit que nous tous vos amis en soyons joyeux et vos ennemis dolens et courrociez. »¹².

Philippe, tout au contraire, ne se hâtait pas. Le séjour d'Angers n'était pas pour lui déplaire. Il y était chez son neveu Louis II d'Anjou, roi de Sicile. Mais le maître du logis était loin, à la conquête de son fuyant royaume. Le duc de Bourgogne recevait d'honorables visites. Un valet de M^{me} de Thouars, remariée depuis la mort d'Amaury de Craon, vint lui offrir, de la part de sa maîtresse, un marsouyn. C'était un de ces poissons royaux ou « cras pois » que la coutume attribuait au seigneur haut justicier du rivage¹³. Un ambassadeur du comte de Vertus vint aussi

12. L. DELISLE. Pièce soustraite au trésor des chartes des ducs de Bretagne (Bibl. de l'Ecole des chartes, t. LVIII, 1897, p. 379). Je date cette pièce de 1394 et non de 1393.

13. Mandement du 18 août 1394. B 1501, fol. 41.

le trouver, sans doute pour l'informer que ce seigneur, Jean Galéas Visconti, recevait de l'empereur le titre de duc de Milan¹⁴. Avec le duc de Bretagne étaient venus des ménestrels qui se faisaient entendre, un fol qui égayait l'assemblée. Jean IV ne manqua pas d'offrir à son interlocuteur une couple de lévriers¹⁵. Autour de Philippe était toute une maison d'écuyers tranchants, d'écuyers d'écurie, d'écuyers panetiers, de chapelains¹⁶.

Ayant cédé au duc de Bretagne sur le premier point, Philippe voulut gagner ce personnage difficile à force de confiance et d'amitié, afin d'en obtenir quelques accommodement dans l'affaire de Clisson. Il résolut de lui faire visite à Nantes. Arrivé le 24 octobre dans la résidence ducale, il y demeura quelques jours. La duchesse de Bretagne était sa nièce. La belle Jeanne Holand n'était plus de ce monde. Jeanne de Navarre que Jean IV avait épousée en secondes noces était fille de Charles le Mauvais et de Jeanne de Valois, sœur du duc Philippe. Celui-ci reconnut l'hospitalité reçue par une distribution de bijoux. La duchesse, l'aîné de ses fils et l'aînée de ses filles reçurent chacun un fermail enrichi de pierres précieuses. Celui de la duchesse était d'or roux garni d'un gros balai et de cinq grosses perles¹⁷.

Le bon duc Philippe avait toujours un neveu à marier. Il s'était fait accompagner en Bretagne par l'un d'eux, un

14. Cet ambassadeur se nommait « Cavalin ». B 1503, fol. 108.

15. B 1501, fol. 43 et 71 v. B 1503, fol. 178. Le héraut de Jean IV reçut de Philippe 9 fr. peut-être à l'occasion d'un tournoi. B 1501, fol. 70.

16. Philibert de Chantemerle fut chargé de missions si urgentes qu'il « affola » plusieurs chevaux. B 1503, fol. 92, 107 v. et 90. Tout ce monde coûtait cher. Philippe envoya Guillaume de Chamborant, écuyer d'écurie du roi, à Paris « pour cause des finances qu'il convenait faire pour les gages de Monseigneur et des gens du conseil du roi étant lors avec Monseigneur », B 1508, fol. 91 v.

17. Ils étaient évalués respectivement 900, 500 et 200 francs. B 1501, fol. 53 v. et 72. Le duc ne s'était fait suivre à Nantes que d'une partie de son hôtel (B 1508, fol. 159). Y furent Goscalc de Dinte, écuyer d'écurie, Jean de Courcelles, panetier et Guillaume des Boues dit Sauvage, tranchant, qui y tomba malade B 1501, fol. 38, B 1503, fol. 86 v. et 91 v. Il était en outre accompagné de 200 hommes d'armes et de 50 arbalétriers (Rec. Peincedé, t. XXII, p. 259).

jeune homme accompli, Philippe de Bar. Fils aîné d'une sœur de Philippe le Hardi, il était cousin germain du roi Charles VI et de la duchesse de Bretagne. C'était un parti flatteur que le duc de Bourgogne se proposait de présenter au duc de Bretagne dont la fille aînée était à marier. Ce projet ébauché n'aboutit pas. Philippe de Bar termina ses jours par une mort héroïque à la bataille de Nicopolis, sans avoir contracté d'alliance. Quant à la petite princesse, Marie de Bretagne, quelques mois avant cet événement son père l'avait mariée au fils du comte d'Alençon qui lui aussi devait périr en combattant, à Azincourt. D'ailleurs au moment où le duc de Bourgogne suggérait le nom d'un gendre à Jean IV, celui-ci était en pourparlers avec les Anglais. Il négociait le mariage de sa fille avec le petit-fils du duc de Lancastre, fils d'Edouard III, le prince qui devait être un jour le roi Henri V. Ce projet eut le même sort que celui de Bourgogne.

Lorsque le duc Philippe quitta Nantes, il ne rentra dans Angers que pour quelques jours. Dès la première semaine de novembre il revint s'installer à Ancenis pour le reste du mois. Il y était encore en Bretagne mais sur un terrain neutre entre Jean IV et Clisson. La baronnie d'Ancenis appartenait à M^{me} de Rieux, une mère de neuf enfants, dont le mari allait être fait sans tarder maréchal de France. Les deux adversaires acceptèrent l'arbitrage du duc de Bourgogne. Par un compromis du 24 novembre ils se soumirent d'avance à son ordonnance dont les bases furent posées dans ces conversations. Désormais Philippe jugea que sa mission était accomplie et que l'heure avait sonné de rentrer à Paris. Le 1^{er} décembre il était à Angers. Il ne tarda pas à reprendre la route de Paris où on le vit le 14¹⁸.

Armé de pleins pouvoirs par lettres royaux des 4 et

18. Après le départ du duc, Robin de Bailleux, cleric de son trésorier, resta, avec un cheval, trente-deux jours à Angers, en attendant finances et pour appointer ceux à qui il était dû. B 1503, fol. 181.

5 janvier 1395 il rendit la sentence qui dans sa pensée devait apaiser définitivement l'odieux conflit breton (24 janvier 1395).

Pour couvrir les frais de la procédure il imposa à la Bretagne une aide de trente sous par feu qui devait être levée par ses commissaires et partagée également entre les deux parties. Une autre clause de la sentence arbitrale donnait au duc de Bourgogne la garde de la Guerche. Aussi Jean IV ne manqua-t-il pas de constituer cette place en dot à sa fille Marie. Philippe fit porter le texte de l'acte d'arbitrage aux intéressés ainsi qu'aux prélats et aux barons de Bretagne¹⁹.

De fait non sans quelques dernières escarmouches cette interminable lutte s'assouplit. La conciliation était dans l'air. Le premier geste du duc de Bourgogne en rentrant de Bretagne fut pour aller voir la duchesse d'Orléans nouvellement accouchée d'un fils²⁰; le second pour commander une tapisserie de vingt-quatre aunes et demie représentant l'histoire de Du Guesclin²¹.

L'année suivante, lorsque Jean IV vint à Paris où devaient se célébrer les noces de son fils, le futur Jean V, avec une des filles de Charles VI, Jeanne, il confia, pendant son absence, la lieutenance générale du duché au connétable de Clisson. Son éloignement fut de quelque durée, car il se rendit de Paris, avec toute la cour, à Calais où devait être remise Isabelle, autre fille de Charles VI, aux ambassadeurs de son époux, le roi d'Angleterre Richard II.

19. Par son chevaucheur Isembart. B 1501, fol. 75 v. Le comte de Penthièvre y est qualifié cousin du duc de Bourgogne. Ils étaient en effet issus de germains, le grand-père de Penthièvre, Gui de Blois ayant épousé Marguerite de Valois, sœur du roi Philippe VI. Le 4 janvier 1395 un mandement de Philippe donne 4 fr. à un chevaucheur du duc de Bretagne qui est demeuré à attendre une réponse, pour qu'il s'en aille en Bretagne. B 1501, fol. 71 v. Un valet de Jean IV reçut 6 francs « pour soi en aller devers le duc », avant le 2 mars 1395. B 1508, fol. 152.

20. Il signala son passage par une gratification à la chambre de l'accouchée. B. 1501, fol. 42 v. Cet enfant nommé Charles, né à la mi-novembre 1394, mourut l'année suivante.

21. B 1503, fol. 150 v.

Jean IV à cette occasion fut reçu par le duc de Bourgogne, le 22 octobre, à Saint-Omer, dans un grand festin auquel était convié le roi, puis à Arras, chez M^{me} de Bourgogne, le 16 novembre²².

Jean IV dans le sillage de la Bourgogne obtenait l'apaisement de querelles qui auraient troublé sa vieillesse et compromis la sécurité du trône qu'il allait laisser à des enfants mineurs. Sans rien céder il se maintenait en équilibre entre les cours de France et d'Angleterre et dans des termes apparemment amicaux avec l'une et l'autre. Sa mort prochaine, le 1^{er} novembre 1399, et le second mariage de sa veuve mirent en question le sort de cette province. Telles furent les circonstances qui poussèrent le duc de Bourgogne à entreprendre pour la troisième fois le voyage de Bretagne.

*
**

Philippe le Hardi fut jusqu'à sa mort l'arbitre principal, quoique non unique, de la politique royale. Le conseil mettait toute sa confiance en lui. Mais le roi revenant par intervalle à une lucidité suffisante ne pouvait pas être tenu dans une tutelle rigoureuse. Sa faveur allait de préférence à son frère le duc d'Orléans. Malheureusement l'oncle et le neveu, Philippe de Bourgogne et Louis d'Orléans, ne s'entendaient pas. Ils se contrariaient en tous points. De là dans la politique française une incohérence dont les manifestations paraissent au premier abord inexplicables. Quand se posa la question de la régence bretonne cette rivalité se fit sentir.

Une autre source de complication venait des divisions de la Bretagne. Elle n'était pas plus unie que la France. De la guerre des Deux Jeanne diplomatiquement terminée, il

²². Le mariage de Jeanne de France avec le comte de Montfort fut célébré le 2 décembre 1396. JEULIN, in *Annales de Bretagne*, t. XLI, 1934, p. 441, et VALLET DE VIRIVILLE, in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XIX, 1858, p. 477.

restait des traces profondes et apparentes. Les Penthièvre n'avaient pas pris leur parti de la défaite. Voyant Jean IV par ses complaisances pour l'Angleterre s'aliéner ses sujets et contraint à l'exil, ils avaient repris espoir dans un retour de la fortune. Penthièvre avait fortifié son parti en s'alliant à Clisson. Le connétable donna ses filles l'une au comte de Penthièvre, l'autre au vicomte de Rohan. Ces trois maisons réunies possédaient une part importante de la Bretagne, un vaste territoire la traversant en écharpe depuis Lamballe jusqu'à Blain et Clisson et solidement articulé au centre même du pays, autour de Josselin. Le prestige militaire du connétable et sa richesse mobilière digne d'un prince étaient un surcroît de puissance. Clisson ayant partie liée avec Louis d'Orléans, Philippe de Bourgogne voyait en eux deux des rivaux insupportables.

Lorsque Jean IV trépassa, l'aîné de ses quatre fils n'avait que neuf ans. Allait-on, comme c'était l'usage, l'envoyer jusqu'à sa majorité à la cour de son suzerain, le roi de France, pour achever son éducation? Pensée d'autant plus naturelle que l'enfant était marié à l'une des filles de Charles VI. Telle paraît avoir été l'opinion en France. Le duc d'Orléans s'avança jusqu'à Pontorson à la tête d'une troupe armée en vue de prendre possession de l'enfant au nom du roi. Cette tentative avorta. Les Bretons des deux partis se réconcilièrent momentanément et reconnurent en qualité de régente la duchesse douairière, Jeanne de Navarre²³.

Cette solution satisfaisante ne fut que transitoire. Au bout de peu de temps le problème se posa pour la seconde fois. La belle veuve de Jean IV avait fait la conquête d'un exilé qu'une fortune soudaine venait de faire roi. Henri de Lancastre, à peine établi sur le trône d'Angleterre dont il venait de chasser Richard II, se souvint de Jeanne de Navarre et

23. Outre LA BORDERIE, voir sur cette question COSNEAU, *Le connétable de Richemont*, 1886, p. 476.

demanda sa main. Nous ignorons la date de la première convention matrimoniale entre Jeanne et le roi d'Angleterre. En tout cas, dès le 15 mars 1402 elle était renouvelée et, le 3 avril suivant, dans le château d'Eltham, près de Londres, le mariage anglo-breton fut célébré par procuration. Le 13 janvier 1403 Jeanne s'embarquait sur la flotte anglaise et gagnait sa nouvelle patrie non sans avoir essuyé une terrible tempête qui préludait par un avertissement symbolique à l'orageuse destinée qui l'attendait.

Jeanne de Navarre emmena avec elle les deux plus jeunes de ses filles. L'aînée, mariée à Jean d'Alençon, resta en France. Quand à ses quatre fils elle les laissa également sur le continent. Cette séparation qui lui coûta, fut une victoire diplomatique du duc de Bourgogne. C'est ce qu'il nous faut expliquer.

La nouvelle du mariage imminent de Jeanne s'ébruita au mois d'avril 1402. La cour de France en l'apprenant s'inquiéta du sort de la province. Jeanne, devenue reine d'Angleterre, resterait-elle tutrice du duc de Bretagne et régente du duché? Qui le gouvernerait sous son nom? Sans doute un lieutenant du roi d'Angleterre. Le jeune duc ne serait-il pas emmené à la cour anglaise pour y être endoctriné et marié comme l'avait été son père et inféodé à la royauté britannique? Comment les Bretons subiraient-ils la domination étrangère? Ne verrait-on pas renaître parmi eux la guerre civile? Autant d'appréhensions bien légitimes quand on pense que la génération qui avait déjà subi ces fléaux divers n'était pas encore disparue.

Au moment où la question bretonne se posa devant la cour de France, le duc d'Orléans y jouissait, momentanément et en l'absence de son oncle de Bourgogne, d'une influence prépondérante. C'est à sa suggestion que Charles VI se rangea à une première solution de la difficulté. Il pensa que la tutelle ne pouvait pas être laissée entre les mains de la duchesse et qu'une seule personne

jouissait du crédit moral et matériel suffisant pour assumer cette charge : le sire de Clisson.

Charles VI écrivit donc aux barons bretons une lettre close par laquelle il leur enjoignit de reconnaître son « cousin » de Clisson pour garde du duché, et de faire pression sur la duchesse pour qu'elle ratifiât ce choix. Là gisait un obstacle. Comment la duchesse pousserait-elle l'abnégation jusqu'à remettre ses pouvoirs et ses fils entre les mains de celui qui avait été l'adversaire et l'ennemi de leur père ? Les fidèles serviteurs de Jean IV qui peuplaient encore la cour bretonne voyaient avec horreur le spectre d'un gouvernement de Clisson, craignant non sans raison d'être les premières victimes de ses rancunes.

Sur ces entrefaites la santé précaire du roi laissa au duc de Bourgogne la faculté d'exercer son ascendant sur le conseil royal. Appelé à son tour à régler la question bretonne Philippe ne pouvait se rallier à la solution adoptée précédemment tout à l'avantage de son ennemi Clisson. Mais ne connaissant pas parmi les Bretons du parti Montfortiste un homme qui eût assez d'envergure pour s'imposer à tous ses compatriotes il prit une décision radicale. Considérant qu'il était seul qualifié pour incliner devant lui et la duchesse et les Bretons des deux partis et que là était le seul moyen d'éviter une scission en Bretagne en maintenant ce duché dans l'allégeance française, il décida de se rendre lui-même à Nantes, de paraître en arbitre souverain dans cette vaste contrée souvent indocile et de la régir pendant quelques années pour la plus grande gloire de la maison de Bourgogne et de son chef. Philippe avait vu juste et sa régence de la Bretagne fut un des derniers et des plus éclatants succès de son long règne.

Cette résolution il ne la prit pas sans avoir sondé le terrain ni sans avoir pris contact avec les Bretons. Des émissaires discrets échangés entre lui et la Bretagne le tenaient au courant des événements. Dès juin 1401 il avait

envoyé vers la duchesse « pour certaines besognes secrètes » l'un de ses secrétaires, Jean de la Keytulle. On ne saurait dire quel était l'objectif politique ici mystérieusement indiqué mais non dévoilé. Le duc de Bourgogne avait d'ailleurs à inviter le duc de Bretagne aux cérémonies des fiançailles de son fils Antoine avec Jeanne de Saint-Pol qui furent célébrées en novembre à Arras et dans lesquelles figurèrent, comme aux mariages précédents et à la prière de Philippe, les « grands chevaux » du duc de Bretagne. Le Breton Guillaume du Chastel parut dans ces circonstances à la cour bourguignonne et reçut en don de Philippe une selle garnie de harnois ²⁴.

En 1402 les rapports avec les Bretons devinrent plus fréquents et dès lors on ne peut douter que la régence ne fût en cause. Les Bretons viennent les premiers solliciter le duc. Leur passage est signalé par la mention dans les comptes bourguignons des cadeaux que le duc leur fait. Un chevalier breton, le sire de Matignon, reçoit un cheval gris acheté pour lui par mandement daté de l'hôtel ducal de Conflans-lès-Paris, le 23 février 1402. Le même mois le sire de « Kaeras en Bretagne » reçoit deux draps de damas noir ²⁵. En juin un cheval est donné à un écuyer du sire de Quintin. Le mois suivant Jean des Déserts, serviteur de la duchesse de Bretagne, qui est venu de sa part trouver le duc, reçoit lui aussi un cheval ²⁶.

Le duc évite d'abord d'envoyer en Bretagne de vrais ambassadeurs, il ne veut pas s'imposer ni requérir. Aussi ses premiers messagers sont-ils d'assez modestes officiers de sa cour. En mars 1402 un écuyer d'écurie effectue un voyage secret « devers plusieurs seigneurs, chevaliers et écuyers du país de Bretagne » ²⁷.

24. B 1532, fol. 360 v.

25. Keranrais? B 1532, fol. 237 v. et 233 v.

26. B 1532, fol. 238 et 247 v.

27. B 1532, fol. 107 v.

Philippe a soin de lier son action à celle de son frère le vieux duc de Berry généralement disposé à lui laisser carte blanche. Ne venait-il pas d'en recevoir vingt queues de vin de Saint-Pourçain présentées par un échançon qui répondait au nom tentateur de Pierre Satanus²⁸.

Il communique également avec le comte d'Alençon intéressé lui aussi aux affaires de la maison de Bretagne à laquelle appartient sa belle-fille. Au mois de juillet l'échançon bourguignon Bertrand Tirecoq part « très hastivement » pour la Bretagne en même temps que le panetier Pierre de la Lande va non moins hâtivement vers le comte d'Alençon « pour aucunes choses qui grandement touchoient monseigneur », flanqué d'un écuyer du duc de Berry qui par ordre de Philippe devait l'accompagner dans sa mission²⁹.

Ce n'est guère qu'au dernier moment et comme pour arrêter les préparatifs de sa venue que Philippe expédia l'un de ses secrétaires, maître Jean Fortier. Celui-là aussi courut à toute vitesse car le trésor bourguignon l'indemnisait « d'aucuns chevaux qu'il ot mors ou affolés ou voiage de Bretaigne ». A peine était-il de retour qu'il repartit pour aller trouver le duc de Berry et ne rejoignit qu'à Nantes son maître qui s'y trouvait depuis le milieu d'octobre³⁰.

Le duc de Bourgogne s'était en effet mis en route. Il gagna l'ouest par un itinéraire discursif dont les zigzags n'étaient pas dus à la fantaisie d'un dilettante mais à des calculs intéressés visant au succès de sa mission. Rien dans ce voyage ne fut laissé au hasard. Les comptes ducaux fournissent des indications précises sur sa préparation.

Le vendredi 8 mai 1402 Philippe quitta Paris pour aller « gîter » à Melun. Il y offrit à « diner », c'est-à-dire à déjeuner le 12, au nouveau connétable³¹, Charles d'Albret,

28. *Ib.*, fol. 197.

29. *Ib.*, fol. 110 v.

30. Affolés, foulés, éreintés. B 1532, fol. 222 v.

31. Par lettres patentes du 7 février 1402. Par des lettres antérieures (8 octobre 1401) le même Charles d'Albret avait été chargé par Charles VI

au grand maître d'hôtel du roi, Jean de Montagu, voués à une mort tragique l'un sur le champ de bataille d'Azincourt, l'autre au gibet de Montfaucon. Les trésoriers généraux de France qui servaient de banquiers au duc étaient aussi du festin. Puis il se rapprocha de Paris en descendant la Seine jusqu'à Corbeil. Il y rencontra et reçut à « diner » Pierre de Navarre, frère de la duchesse de Bretagne, qu'il avait intérêt à conquérir à sa politique. Près de Montlhéry il fut invité à dîner au château de Marcoussis par le vidame de Laonnois qui n'était autre que le même Jean de Montagu, l'un des plus grands financiers de France.

On coucha le soir dans la bourgade de Saint-Arnoult-en-Yveline. On passa le lendemain à Auneau chez M^{me} Bureau de la Rivière, veuve d'un Marmouset, ami de Clisson. Le duc de Bourgogne espérait-il s'aboucher par son intermédiaire avec Clisson ou simplement recueillir des informations ? M^{me} de la Rivière avait d'ailleurs la réputation d'être une des femmes les plus distinguées de son temps³². Les voyageurs passèrent tout entière à Chartres la journée du 23. Ils assistèrent à quelque cérémonie à la cathédrale car le duc gratifia de petites sommes d'argent les vicaires de cette église, le maître d'orgue et les « enfants d'aube ». Le lendemain dimanche le duc dîna au château de Villebon, chez Jean d'Estouteville. Ce seigneur, petit-fils du maréchal de Montmorency et mari d'une Harcourt, était en mesure de faire au duc de Bourgogne un digne accueil. C'est dans ce même château que deux siècles et demi plus

« de présider au fait et gouvernement des aides outre et par-dessus les Généraux ». Quand d'Albret fut devenu connétable, Charles VI, par lettres du 18 avril 1402, donna ses fonctions financières au duc d'Orléans. A la date du 26 mars 1403 on les trouve exercées conjointement par les ducs d'Orléans et de Bourgogne avec le titre de « souverains gouverneurs de toutes les finances venans des aides » sans qu'on sache à quelle date précise le duc de Bourgogne fut donné pour collègue au duc d'Orléans. DUPONT-FERRIER, *Études sur les institutions financières de la France*, t. I, p. 168.

32. M^{lle} Solente vient de publier dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (XCIV, 1933, p. 43) un passage vantant M^{me} de la Rivière, tiré de la *Cité des Dames* de Christine de Pizan.

tard le surintendant Sully qui l'avait acheté de la famille d'Estouteville, devait passer ses dernières années et mourir. De Villebon on se dirigea vers le sud par Prénouvellon. La Loire fut atteinte à Beaugency. On traversait là les domaines du duc d'Orléans, aussi passa-t-on rapidement. A Blois un coche d'eau chargea le duc et sa suite et fila directement sur Nantes avec quelques escales pour coucher à Tours, à Saumur, aux Ponts-de-Cé, à Saint-Florent et à Ancenis³³. On arriva à Nantes le 2 octobre pour le souper³⁴.

Le duc de Bourgogne y parut environné de sa cour. Deux de ses fils l'accompagnaient. L'aîné, Jean, comte de Nevers, le héros de Nicopolis, était un homme de trente ans déjà père de plusieurs enfants. Le second, Antoine, comte de Rethel, qui n'avait que dix-huit ans, venait d'épouser Jeanne de Saint-Pol. Deux autres princes escortaient le duc : le comte de Saint-Pol qu'il appelait son neveu depuis qu'il avait épousé Bonne de Bar, sœur de ce Philippe venu à Nantes en 1394 (M. de Saint-Pol était le beau-père d'Antoine de Bourgogne) ; le comte de Joigny, un seigneur bourguignon sans enfants dont le duc surveillait l'héritage et dont il maria la sœur et héritière à Gui de la Trémoille.

Le gouvernement était représenté auprès du duc Philippe par Henri de Marle, conseiller du roi et président au parlement de Paris, futur chancelier et victime de Jean sans Peur, ainsi que par Claude de Chambly et le Galois d'Aunay, deux conseillers et chambellans du roi³⁵.

33. Le ms. porte : « Saint-Denys-lès-Nantes ». B 1527.

34. Certains auteurs attribuent au duc de Bourgogne la constitution, par lettres datées de Nantes, le 6 janvier 1400 (a. st.) d'une société littéraire sous le nom de Cour d'amour. Mais la charte de fondation de cette académie publiée par M. Ch. Potvin (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3^e série, t. XII, 1886) porte expressément : « Mante » alors que cet auteur écrit, dans son commentaire, par une erreur inexplicable, « Nantes ». L'*Itinéraire* de Philippe le Bon publié par E. Petit montre qu'à la date indiquée il n'était ni à Nantes ni à Mantes, mais à Conflans. La date « A Mante » ne serait-elle pas un pur jeu de mot? Voir aussi COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, p. 227.

35. Le premier reçut du duc 400 écus dont 200 pour ses frais et 200 à lui donnés pour employer en vaisselle. Les deux chambellans reçurent chacun

De Nantes le duc resta d'ailleurs continuellement en relations avec la cour dont il festoya les émissaires, tantôt des généraux des finances gratifiés chacun d'un diamant³⁶, tantôt un écuyer d'écurie de la reine Isabeau qui reçut un fermail orné d'un saphir, d'un rubis balais et de cinq perles.

David de Rambures, membre du grand conseil de Charles VI et futur maître des arbalétriers, vint aussi à Nantes et le duc le gratifia d'un diamant plat.

De son côté Philippe envoya à deux reprises son fidèle chevalier et chambellan Regnier Pot de Nantes à Paris pour informer le roi de ce qui se passait en Bretagne³⁷.

Les seigneurs bourguignons qui suivaient le duc, reçurent des subsides pour améliorer ou renouveler leur habillement et leur équipement au moment de partir, ou bien ils furent indemnisés de leurs frais au retour. Parmi eux les comptes ducaux citent : Jean de Chalon, écuyer, chambellan et cousin du duc, qui reçut cent écus d'or pour acheter des draps de soie ; Regnier de Poix et M. de la Rochefoucault, chevaliers et chambellans ; Fouquet de la Rocherousse, Thibaut de Châteaugiron et François de Grignaux, écuyers et chambellans ; Pierre de la Trémouille, conseiller et chambellan, plus copieusement doté que les autres ; Jean de Saulx, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel ; Guillaume Blondel, chambellan de M. de Rethel³⁸.

au départ de Paris 300 écus et au retour 200 autres écus. B 1532, fol. 203 v. et 366.

36. Guillaume de Meseray et Jean Taperel. Ces deux personnages sont mis sur le même pied. Cependant le vrai nom de baptême du général était Thibaut (DUPONT-FERRIER, *Etudes sur les institutions financières de la France*, t. I, p. 256), B 1532, fol. 350 v. Un mandat daté de Nantes, le 10 octobre 1402, donne une queue de vin à Martin Derian, secrétaire du roi, et deux queues de vin à l'archevêque de Besançon, conseiller du roi. Mais ce texte ne dit pas explicitement qu'ils soient venus à Nantes. *Ib.*, fol. 249.

37. Premier voyage du 10 au 31 octobre, deuxième du 2 novembre au 2 décembre. Il rejoignit le duc à Châteaurenault, en Touraine. *Ib.*, fol. 104 v. J. POT, *Histoire de Regnier Pot*, 1929, p. 82.

38. Saulx rejoignit le duc à Melun le 17 septembre, il fut aussitôt envoyé en mission vers le chancelier du duc, l'évêque d'Arras qu'il rejoignit à Pont-Sainte-Maxence. Il retrouva ensuite le duc et l'accompagna en Bretagne. B 1538, fol. 78. Saint-Pol reçut 3.000 francs. Châteaugiron cent francs d'or pour avoir un cheval. B 1532, fol. 152, 158, etc.

De Bretagne Philippe manda auprès de lui son chevalier et chambellan Regnault de Nantouillet qui parvint à Nantes, « accompagné de gens et de harnois » le 6 octobre³⁹.

Aux premières étapes, à Melun et à Corbeil, une revue du personnel fut passée. A ceux qui n'étaient pas tenus avec une satisfaisante élégance fut délivré un mandement leur allouant une certaine somme pour se remettre à neuf. Ces personnes sont en général obscures : un écuyer tranchant, Jean Le Monnoyer, des écuyers échansons, Jean de Blaisy, Huguenin de Chantemelle et Richard Potarre, au sobriquet non moins évocateur que ceux d'Imbert Tastepoire, valet de chambre fruitier, de Pierre Chacepoul, boucher et poulailler de monseigneur ou d'Antoine Serchaut, écuyer de cuisine, dans le même temps au service du duc⁴⁰ ; des sommeliers de corps, Pierre de Rouvre, Jean Mouton, François Perrot, Philibert de Vienne, le Galois Bonnin, Jean Briquet et Jean Rude; des saussiers, Jean Beaul et Jaquet de la Prée, des valets de chambre, Martin Guillepin, Raoul Miot, Jean Rogart, Alain du Tertre, des valets servants, Macé Tirecoq et Guiot de Cornay qui dans sa précipitation « affola » un cheval, et des clercs des offices de l'hôtel, Guiot Poissonnier et Guillaume Potier. Le maître d'hôtel Pierre Vine succomba à la tâche, il « agista malade à Nantes » et, « après qu'il ot longuement esté malade, ala de vie à trespassement⁴¹ ».

Les serviteurs de la cuisine se multiplièrent pendant le séjour en Bretagne. Au retour une indemnité de 200 écus fut partagée entre eux⁴².

Le souci de la parade fit décorer avec plus de soins certains officiers : le palefrenier Jean d'Argilly et les deux

39. B 1532, fol. 107 v.

40. Un autre échanson, Guillaume Sanguin, fut indemnisé au retour.

41. B 1532, fol. 214.

42. Dont un queux reçut 11 écus, valant 12 francs, 7 s. 6 d. t., des écuyers de cuisine, l'un même somme, les autres 6 écus, un souffleur 4 francs et demi.

valets de pied de M. de Rethel furent nantis à Paris chacun d'un jupon et d'une « houppelande de drap de laine » ayant « une manche entaillée de blanc et de vermeil ». Pour confectionner onze robes destinées à revêtir huit des pages du duc et les trois pages du comte de Rethel on acheta à Nantes soixante-cinq aunes de drap vermeil et quarante de drap vert.

Un seul secrétaire est mentionné parce qu'ayant « perdu et affolé » son cheval au service du duc il en fut « récompensé », Richard Havart. Mais on peut conjecturer que plus d'un faisait partie du train ducal. La chapelle au grand complet suivit le duc en Bretagne, comme elle venait de le faire en Brabant et en Flandre. Elle comprenait un premier chapelain, Jacques de Templeuve, un second chapelain, dix-neuf chapelains ordinaires, un clerc de chapelle, quatre sommeliers et un fourrier, en tout vingt-sept personnes. On leur versa un mois supplémentaire ce qui équivalait pour le premier chapelain à 60 francs, pour les chapelains ordinaires à 30, pour chaque sommelier à 2, mais ceux-ci touchèrent en outre 10 francs chacun « pour avoir de la robe ». Encouragée par ce supplément d'honoraires la chapelle versa dans les oreilles bretonnes ces flots d'harmonie qui favorisent les négociations diplomatiques.

Le convoi ducal comprenait plusieurs chariots de bagages. L'un deux, attelé de quatre chevaux, était entièrement chargé de tapisseries⁴³.

Un moins encombrant fardeau était une trousse de flèches de guerre « pour porter après Mgr et M. de Rethel » que complétaient trente douzaines de cordes pour arc et deux douzaines de grandes flèches de parement.

Derrière le cortège principal un palefrenier apporta en hâte et soigneusement emballés dans des toiles quatre

43. Il ne suffit pas. A partir d'Angers, au retour, il fallut louer quatre charettes supplémentaires à quatre chevaux chacune. B. 1532, fol. 331.

selles et quatre harnais de drap qui arrivèrent à Nantes le 12 octobre pour l'usage du duc⁴⁴.

Le duc de Bourgogne qui pensait à tous ses serviteurs n'oubliait pas ses fils, surtout M. de Rethel. Or la pluie que la caravane avait endurée avait fâcheusement gâté les vêtements de ce jeune prince notamment deux houppelandes de drap de damas et une grande houppelande vermeille; il fallut acheter cent huit martres pour les « parfournir et refourrer ». On se procura également trois aunes de vert-brun pour confectionner des chaperons et des chausses au même Rethel. A Nantes le duc, toujours prévoyant, se procura trente martres de Prusse pour fourrer trois chapeaux qu'il se destinait à lui-même pour l'hiver. Au retour quand on s'arrêta dans la ville d'Angers on acquit d'un marchand drapier huit aunes d'écarlate vermeil pour tailler « un mantel à chevaucher » pour le duc et six panes d'agneaux noirs afin de fourrer une robe à chevaucher pour M. de Rethel.

A Chartres le train ducal avait été rejoint par cinq chevaux « amenés tout bellement afin qu'ils ne fussent pas gastés pour ce qu'ils estoient trop gras », deux gris pommelés, un gris fauve et deux moreaux auxquels s'ajoutaient neuf coursiers d'Espagne dont deux pour le duc, deux pour M. de Nevers, deux pour M. de Rethel, deux pour M. de Saint-Pol et un pour M. de la Rochefoucault⁴⁵.

Arrivé à Nantes le lundi 2 octobre Philippe n'en repartit que le dimanche 19 novembre. Par discrétion il n'accepta pas d'être logé durant ces quarante-neuf jours aux frais du duc de Bretagne. A partir du 5 novembre il subvint à ses besoins par ses propres moyens.

Le but qu'il se proposait était difficile à atteindre. Il voulait amener la duchesse et l'ensemble des dirigeants

44. B 1532, fol. 359 v. Voir dans Plancher, tome III, p. 152, la description des selles et harnois offerts par le duc de Bourgogne au Grand Turc après Nicopolis.

45. B 1532, fol. 244.

bretons à s'incliner devant lui pour lui décerner la régence. Il lui fallait donc gagner les cœurs et les esprits, se créer des partisans zélés. Il employa un moyen toujours efficace. Il distribua de copieux subsides sous la forme déguisée de présents. Une pluie de joyaux, de pierreries, de vaisselle d'or et d'argent, de soieries et de fourrures s'abattit sur la cour bretonne. Dans les registres de Bourgogne quarante-trois grandes pages de parchemins sont remplies par l'interminable liste de ces largesses⁴⁶. Une première série compose une note qui s'élève à 18.165 écus équivalant à 20.435 francs. Une autre qui comprend à la fois des dons faits en Bretagne et les étrennes offertes par le duc le 1^{er} janvier 1403, atteint 48.187 écus. Ce luxe royal obéra passablement les finances ducales.

Si l'on dresse patiemment la statistique de ces merveilles, en faisant abstraction des bijoux que le duc se faisait remettre à lui-même sans en révéler la destination⁴⁷ et des joyaux ornés de pierreries dont le nombre et la nature ne sont pas spécifiés, on compte dans un ensemble estimé au total 21.945 francs les pierres suivantes : trente-huit diamants, vingt et un rubis, dix saphirs, une émeraude et cent vingt-cinq perles. Les parties prenantes au nombre de soixante-seize sont pour la plupart bretonnes. Certaines reçoivent plusieurs présents. L'énumération en serait fastidieuse et la description des bijoux monotone, cependant la portée politique doit en être soulignée.

En tête de la liste figure la duchesse douairière. La nouvelle reine d'Angleterre recevait, par une pensée aussi juste que flatteuse, une couronne royale. Cette œuvre estimée 5.000 écus était d'or composée de douze grandes pièces et de douze fleurons garnis de rubis balais, de saphirs,

46. B 1532, fol. 250 à 271 v.

47. « Une pomme d'ambre souef fleurant garnie d'or tout à l'entour ». B 1532, fol. 263. Puis : un rubis « en anel » valant 120 écus, un autre de 600 écus, un fermail orné de pierreries estimé 1.100 écus, un collier d'or à feuilles de chêne de 300 écus, et deux pommes de muse comptées chacune pour 100 écus. Total : 2.220 écus. 100 écus valent 112 francs et demi.

d'émeraudes et de grosses perles qui ne sont pas dénombrés. Le duc l'offrit à Jeanne de Navarre « à certain jour que la duchesse souppa avec ledit seigneur ». Le duc y ajouta un verre et une aiguière de cristal garnis d'or et de pierreries (valeur 600 écus). Il consentit en outre à la future reine une avance de 14.000 écus⁴⁸. Trois de ses dames, douze « demoiselles en sa compagnie » reçurent des fermaux ou des diamants, deux de ses femmes de chambre des anneaux ornés de diamants et son maréchal de salle un fermail garni d'une perle, d'une émeraude, de deux diamants et de deux saphirs. Son écuyer Remonnet reçut de la vaisselle d'argent.

Le jeune duc et ses trois frères le comte de Richemont, futur connétable, Gilles et Richard de Bretagne, furent après leur mère les plus libéralement gratifiés. Au duc Jean fut offert par Philippe un grand fermail d'or garni d'un gros rubis balais et de huit perles fines et rondes, du prix de 1.000 écus, et par le comte de Rethel un autre fermail de 500 écus garni d'un gros saphir carré, d'un gros balais dessus et de cinq grosses perles; Philippe lui fit en outre don d'un « anel à diamants » et de gobelets et tasses d'argent. Le petit comte de Richemont, ses frères Gilles et Richard reçurent un collier d'or auquel pendait un fermail enrichi de pierres précieuses. Celui du comte est estimé 600 écus, celui de Gilles 500 et celui de Richard 400. Leurs deux sœurs reçoivent aussi des colliers dont l'un vaut 220 écus et l'autre 120. La générosité ducale est, comme on voit, graduée suivant l'étiquette. Ainsi la nourrice de Jean V reçoit un hanap et une aiguière valant 52 écus, celle de son frère Richemont un hanap de 18 écus et demi seulement; le nom de la sœur aînée de Jean V, M^{me} d'Alençon, est complètement passé sous silence.

Ceux dont il importait de conquérir les suffrages e'taient

48. Jean V les rembourse en 1408, 1409 et 1410. BLANCHARD, nos 1021, 1060 et 1090.

les barons qui composaient avec les évêques et les abbés le grand conseil du duché et dont l'opinion pesait d'un poids décisif. Or parmi ceux qui figurent sur les listes des bénéficiaires trois ou quatre noms d'importance capitale manquent. Ni Clisson, ni Penthievre, ni Rohan, ni Rieux n'y figurent. A vrai dire la vicomtesse douairière de Rohan perçoit un diamant mais sa présence s'explique par une raison personnelle. Cette dame qui comme la duchesse, s'appelait Jeanne de Navarre, était sa tante et sa partisante dévouée. Elle fit tout son possible pour contenter sa nièce, car celle-ci, en partant pour l'Angleterre, lui fit don de mille livres de pension⁴⁹. Cette attitude ne préjugeait en rien celle de son gendre marié à une fille de Clisson et qui ne parut pas à Nantes, à la grande contrariété de Philippe le Hardi.

Les autres barons formèrent cependant une masse assez nombreuse et imposante pour le rassurer. En voici les noms, mais au lieu de décrire les bijoux qui leur furent remis et qui presque tous sont des fermaux ornés de pierreries, nous mettrons à côté de leurs noms le prix du cadeau. Cette considération pécuniaire n'est nullement négligeable, nous l'avons déjà noté. La plupart des estimations sont portées en écus, quelques-unes en francs. On se souviendra que dix écus valaient environ onze francs.

Messire Jean Le Voyer reçoit un collier de 300 écus et un fermail de 140 francs. Autres bénéficiaires : le sire de Coëtquen (250 écus), le sire de Quintin et le vicomte du Fou (200 écus à chacun), le comte du Fou (210 francs), le sire de Montauban (200 francs), Armel de Châteaugiron (160 francs), Henri du Juch (140 écus), le sire de Laval et le sire du Gavre (120 écus à chacun), le sire de Matignon (130 francs), Guy de Laval⁵⁰, les sires de Kergorlay et de Châteaugiron (à chacun 100 écus), le sire de la Hunau-

49. D. MORICE, t. II, col. 733.

50. Probablement le même que le sire de Laval ci-dessus.

daye (90 francs). Tristan de la Lande reçut un cadeau de 80 écus, mais le duc ayant accepté de dîner en son hôtel y donna quatre diamants, un à Béatrix de la Lande, un autre à sa fille et deux à deux demoiselles de sa compagnie, le tout valant 220 écus. A messire Jean d'Ancenis fut offert un présent de 80 francs, à Geoffroy Ferron, de 75 francs, au sire de Combour, de 60 écus, au sire de la Feuillée, de 40 écus. La dame de la Suze⁵¹ et sa fille reçurent chacune un diamant⁵² et Jean de Tual « deux velinaux sur soie » de 64 écus.

Certains barons appréciaient moins les bijoux. Au chevalier Jean le Barbu furent offerts deux chevaux. Le fauconnier du sire du Pont qui était venu offrir en présent au duc de Bourgogne un faucon de la part de son maître, reçut six francs, quinze sols tournois.

Aux barons il faut joindre Gacien de Monceaux, conseiller influent, qui fut doté d'un hanap d'or de cent écus, et Macé Louvet, trésorier de Bretagne, de douze tasses d'argent « vairées » valant 168 écus. Au capitaine de Rennes fut octroyé un collier d'or au fermail pendant valant 260 écus et à celui de Nantes un fermail de 200 écus.

Enfin le duc ne ménagea pas les menues gratifications. Nicolas de la Baye, concierge de l'hôtel de la duchesse à Nantes, auprès du château, reçut un pourboire de quatre francs et demi⁵³.

51. Béatrix de Rochefort, femme de Jean de Craon, seigneur de la Suse, Chantocé, etc. Sa fille, Marie, épousa en 1404 Guy de Laval, seigneur de Blason et de Rais.

52. L'un de 80, l'autre de 50 francs.

53. Pour compléter la liste des donataires il faudrait ajouter les noms suivants : « Jeanne Chesnel et Thomine », peut-être parentes de Georges Chesnel, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier pour Philippe le Hardi. Polhay qui reçut deux draps de damas d'Alexandrie était probablement le capitaine de Touffou, plus tard chambellan de Jean V; Marguerite de Roussillon porte le nom d'une famille que l'on trouve en Bourgogne et parmi les serviteurs de Jean V; Pierre Sanglier, qui reçut un diamant à l'occasion de ses noces avait été chargé d'une mission de Charles VI auprès du comte d'Armagnac en 1391 (JARRY, *Louis d'Orléans*, p. 81); le bâtard de Romainville, valet de chambre du duc de Bourgogne, et probablement fils de Guillaume Cassinel, seigneur de Romainville, donc cousin-germain de Jean

Ces bienfaits ne suffisaient pas. Philippe le Hardi y joignit quelques réceptions ordonnées avec la pompe et le faste dont il fonda la tradition à la cour de Bourgogne. Ses comptes mentionnent les convives de ces grands « dîners ».

Le 5 novembre, le jour même où Philippe cessa d'être entretenu aux frais du duché de Bretagne, il traita un grand nombre de seigneurs. Les invités de marque, en dehors du duc de Bretagne, furent les sires de Laval et du Gavre, les sires de Châteaubriant, de la Hunaudaye, de Quintin, de Montfort, de Coëtquen et de Montauban. Le premier rang appartenait sans conteste au sire de Laval. Guy XII touchait de près à la maison ducal étant, par sa mère Béatrix de Bretagne, cousin germain du feu duc Jean IV. Veuf de Jeanne de Châtillon-Laval qu'il avait épousée alors qu'elle-même était veuve du connétable du Guesclin, il avait eu de cette union un fils et une fille. Son fils, connu sous le nom de M. du Gavre, assistait au banquet du duc de Bourgogne aux côtés de son père. Il devait trouver, peu d'années après, une mort accidentelle : en jouant à la paume à Laval il tomba dans un puits auquel, dans son élan, il n'avait point pris garde. M. de Laval était, d'autre part, le frère de Béatrix de Laval, femme du connétable de Clisson. Les sires de Châteaubriant et de la Hunaudaye étaient beaux-frères et tous deux fils de partisans des Penthievre. Ils avaient épousé les deux filles du maréchal de Beaumanoir, ce héros du combat des Trente auquel fut faite la fameuse réponse : « Bois ton sang, Beaumanoir, et la soif te passera ! » Un drame avait jeté un voile de deuil sur cette famille une quinzaine d'années auparavant. Jean de Beaumanoir, frère de

de Montagu (ANSELME, t. II, p. 40); Antoine Forez, garde de ses joyaux; un écuyer de M. de Vergy, et la dame de Martigny dont la famille était au service des ducs de Bourgogne (Jean de Martigny était procureur de Philippe le Hardi au bailliage d'aval en Franche-Comté en 1401-1402). Jeanne du Saut reçut un fermail enrichi de pierres et Marie du Saut un diamant.

M^{mes} de Châteaubriant et de la Hunaudaye, s'étant retiré dans ses terres après une carrière militaire des plus actives et brillantes fut tué dans un guet-apens. Pierre Tournemine, frère de M. de la Hunaudaye, ayant épousé la veuve de la victime, Tiphaine du Guesclin, fut accusé du meurtre. Robert de Beaumanoir, frère du décédé, le provoqua en duel judiciaire. Le combat eut lieu, suivant la procédure antique, au château du Bouffay, à Nantes, en présence du duc. Pierre Tournemine eut le dessous mais il avait répandu sur le compte de Jean de Beaumanoir de venimeuses accusations⁵⁴.

Les autres convives du duc de Bourgogne n'avaient peut-être pas des anecdotes aussi tragiques à conter à leurs voisins de table, mais il en est peu, cependant, qui n'eussent tenu un rôle, eux ou leurs pères, dans la guerre de Bretagne, tous, ou presque tous, d'ailleurs, du côté des Penthievre. Leurs noms reviennent à chaque page dans les annales de cette épopée, sous la plume de son passionnant narrateur, qui précisément en ces années-là, était en train de mettre un terme à ses récits : Froissart. Un sire de Quintin avait été tué à la bataille d'Auray, un sire de Montfort à celle de la Roche-Derrien. Le petit-fils de ce dernier, l'invité du duc de Bourgogne, devait, bientôt après, épouser Anne de Laval devenue l'unique héritière de son père et, sans avoir goûté longtemps son bonheur, mourut dans l'île de Rhodes en revenant de Terre-Sainte. Coëtquen dont un fils périra à Azincourt, était un homme entiché de sa qualité auquel le titre de banneret ne suffisait pas et qui, à la grande indignation de M. de Laval, réclamait celui de baron que l'on commençait à réserver à une aristocratie très restreinte. Quant au sire de Montauban, son nom qui jusque-là n'était guère sorti des frontières de

54. D. MORICE, tome II, col. 484 et 498. DU PAZ, p. 102. Voir Olivier MARTIN, sur la coutume de finport, *Mémoires de la Soc. d'histoire de Bretagne*, t. II, 1921, p. 58.

la Bretagne, allait connaître à partir de son alliance prochaine avec Bonne Visconti une célébrité où les exploits glorieux se mêleront aux sombres mystères de la nécromancie.

Les autres invités de Philippe de Bourgogne ne sont pas nommés. On peut conjecturer, sans crainte d'erreur, que c'étaient ceux dont nous avons cité les noms comme bénéficiaires de ses dons.

Philippe le Hardi n'ignorait pas qu'aux Etats du duché les prélats jouaient un rôle au moins équivalent à celui des barons. Plus d'un évêque ou d'un abbé se montrait assidu aux séances du grand conseil et c'était dans leurs rangs que se recrutaient certains des ministres, notamment les chanceliers. Le duc de Bretagne intervenait officiellement dans leur nomination, aussi leur dévouement au trône ducal devait-il en général être considéré comme acquis.

Cependant si Philippe de Bourgogne convia les neuf évêques du duché, tous ne répondirent pas à son invitation⁵⁵. Au dîner du 7 novembre cinq seulement d'entre eux assistèrent : celui de Rennes, Ancel ou Asselin de Chantemerle dont le duc de Bourgogne allait faire un chancelier de Bretagne ; celui de Nantes, Bernard du Peyron, navarrais d'origine, aumônier de la duchesse douairière à laquelle il devait son siège épiscopal ; ceux de Vannes et de Tréguier, deux frères, Henri et Guy le Barbu dont le premier avait été chancelier de Jean IV et tous deux ambassadeurs de ce prince ; enfin celui de Tréguier, Yves de Kergoat, qui venait d'être nommé et qui avait été médecin de Jean IV.

Parmi les quatre absents celui de Dol, ancien secrétaire de Jean IV et trésorier du duché, ne s'abstint pas par hostilité. Il n'en fut peut-être pas de même des trois autres : celui de Saint-Brieuc, Richard de Lesmenez, que la situation géographique de son diocèse plaçait dans la dépen-

55. PETIT, dans son *Itinéraire*, a imprimé les « enfants » au lieu de les « évêques ». B 1527.

dance du comte de Penthièvre; celui de Quimper, Thibaut de Malestroit qui était en procès canonique avec la duchesse dont il contredisait les exigences fiscales; et celui de Saint-Malo, Robert de la Motte, inféodé au parti de Clisson. Ce dernier se trouvait, d'ailleurs, en dehors de l'épiscopat breton depuis qu'il avait fait don de sa cité au Saint-Siège qui l'avait immédiatement rétrocédée à la France.

Aux agapes bourguignonnes assistait en outre « l'abbé de Bretagne ». Qui était-il? Les abbayes étaient nombreuses sur le sol breton. N'était-il pas l'abbé de Saint-Mahé de Fineterre, Jean Roussel, dont Philippe le Hardi fit un premier président de la chambre des comptes de Bretagne et qui devint ultérieurement trésorier général? Ou encore l'abbé de Redon⁵⁶ qui fut témoin à Paris de l'hommage de Jean V en 1304?

Trois autres personnages ecclésiastiques doivent être cités ici, qu'ils aient été ou non des commensaux de Philippe, le 7 novembre. Etienne Cueuret, archidiacre de Nantes, dont la duchesse douairière avait fait un chancelier de Bretagne mais que Philippe ne conserva pas dans ses fonctions. Mathieu Louvet qui avait été secrétaire de Jean IV et dont Philippe fit un trésorier ducal, et enfin Gacien de Monceaux, chanoine de Nantes, que Jean V fera nommer évêque dès qu'il aura pris le pouvoir.

A la petite noblesse que sa présence attirait à Nantes Philippe procura des distractions. Voulant se donner et donner au public le spectacle d'une lutte au jeu de paume entre trois chevaliers bretons et trois de ses écuyers, il encouragea les premiers, intimidés sans doute par le clinquant de leurs adversaires, en leur faisant partager cent écus. On ignore leurs noms, mais non pas ceux des Bourguignons : Jean de Chalon, un cousin du duc; François de Grignaux, son chambellan, et Martelet, personnage qui

56. Jean de Ponthrient (D. MORICE, t. II, col. 735) ou Raoul de Ponthrient (MOLLAT, *Etudes et documents sur l'histoire de Bretagne*, p. 109).

venait de se distinguer dans un « fait d'armes » à Calais, lors du mariage d'Antoine de Bourgogne et que le duc avait gratifié à cette occasion d'un « fermeillet »⁵⁷.

Une fête d'un autre genre montra l'attachement du duc Philippe à ses gens. Il fit tenir sur les fonts baptismaux un fils de M^{me} de Saulx, auquel il donna son nom, et dont le père, Jean de Saulx, était l'un de ses conseillers et maître de ses requêtes. La mère reçut à cette occasion deux cents écus « pour achat de vaisselle d'argent »⁵⁸.

Toute cette prodigalité n'était pas du gaspillage. En venant aux affaires sérieuses nous allons chercher ce que ces fêtes et ces dehors brillants cachaient de solide et de durable. Le duc Philippe, nous l'avons dit, n'avait pas rencontré l'unanimité des Bretons. Nous avons cité quelques opposants. Ceux-ci se retranchèrent d'abord derrière la lettre close écrite, au mois d'août précédent, par Charles VI en faveur de Clisson et l'investissant du gouvernement de la Bretagne. Pour couper court à cette manœuvre Philippe le Hardi fit écrire par le roi une nouvelle épître dont le destinataire fut le vicomte de Rohan, gendre du connétable (1^{er} novembre 1402). Le roi annulait purement et simplement la lettre précédente. Il ordonnait positivement de reconnaître le duc de Bourgogne comme chargé de régenter la Bretagne, charge qu'il avait assumée à la prière de la duchesse et de plusieurs — il ne disait pas : de tous — prélats et barons du pays⁵⁹.

Ce document ne réussit pas à entraîner l'adhésion des barons récalcitrants. Non seulement le connétable et ses deux gendres, ainsi que le maréchal de Rieux, restèrent à l'écart mais quelques autres seigneurs, suivant leur exemple, se montrèrent irréductibles. Nous connaissons notamment

57. Mandement du 15 novembre 1402. B 1532, fol. 78 v. et 259 v. François de Grignaux figure ci-dessus comme donataire d'un fermail.

58. Mandement du 10 octobre 1402. B 1538, fol. 168 v.

59. D. MORICE, t. II, col. 722.

Jean, sire de Malestroit⁶⁰, Robert, sire de Beaumanoir, dévoué corps et biens à Clisson, le sire de Derval, son beau-frère⁶¹, Jean sire de Rostrenen et un sire du Pont, deux barons considérables et dont les familles étaient alliées entre elles⁶²; le sire de Kaër qui était un Malestroit et le vicomte de Coëtmen dont les domaines confinaient aux possessions des Penthièvre.

Plusieurs de ces seigneurs figurent parmi les correspondants, amis et compagnons d'armes de Louis d'Orléans, notamment le maréchal de Rieux, les sires de Malestroit, de Beaumanoir et de Rostrenen. Il comptait sur leur concours. On ne s'étonne donc pas de les rencontrer dans les rangs des adversaires du duc de Bourgogne. Il en était probablement de même de tous les Bretons affiliés au duc d'Orléans tels qu'Eustache et Olivier de la Houssaye, Hector de Pontbriant, Olivier et Jean Ferron⁶³.

A l'expiration de son mandat Philippe le Hardi prit de sévères sanctions contre ceux qu'il considérait comme des rebelles. « Tous officiers qui n'ont obéi à monseigneur de Bourgogne durant sa garde, déclare-t-il, seront déposés... monseigneur [le duc de Bretagne] n'ira en nuls des hostels de ceux qui n'ont obéi, il ne recevra ou mettra aucun d'iceux en son service »⁶⁴.

60. Il avait été institué lieutenant en toute la Bretagne par Jeanne de Navarre, étant tutrice de Jean V, en 1402. Il fut témoin de l'hommage de Jean V à Charles VI en 1404 (DU PAZ, p. 188).

61. Galhot de Rougé, époux de Marguerite de Beaumanoir.

62. Vers 1400 Marguerite de Rostrenen épousa Jean, baron du Pont, seigneur de Ponthou (Du Paz, p. 612). En 1461 le sire du Pont n'était autre que Jean de Rostrenen. Il est probable que le sire du Pont, opposant, et le seigneur du même nom qui offre au duc de Bourgogne un faucon sont deux membres différents de la même famille.

63. JARRY, *op. cit.*, p. 191, 309, 325.

64. D. MORICE, t. II, col. 738. En 1408 les Etats de Bretagne s'exprimaient encore ainsi : « Par l'amour et sureté qu'ils [les Bretons] avoient à lui [Philippe le Hardi] ils voulurent et se assentirent *pour la plus grande partie* qu'il eüst la garde et gouvernement de Mgr de Bretagne lors estant mineur et de son pays de Bretagne et de ses autres terres, jaçoit ce que le comte de Penthièvre qui lors estoit et le père de ladite comtesse [le connétable de Clisson] ne lui voulurent obéir. » Dom MORICE, *Preuves*, t. II, c. 315.

Ce qui avait autorisé Philippe à faire écrire par Charles VI la lettre du 1^{er} novembre, c'est que, le 19 octobre, à Nantes, s'était tenu le grand conseil qui, dans une séance mémorable, contenta les désirs du duc de Bourgogne en lui déférant la régence de la Bretagne ⁶⁵.

Plusieurs actes diplomatiques furent dressés pour définir les termes de la Régence. Le premier conférait au duc de Bourgogne le pouvoir de gouverner la Bretagne « comme amy et prochain de lignage et non autrement », clause qui interdisait au régent de se prévaloir de la qualité de lieutenant du roi et qui écartait toute intervention royale. Philippe y jurait solennellement de maintenir les droits et libertés de la Bretagne. Cet acte qui est perdu portait certainement la date du 19 octobre.

A la fin de son séjour Philippe le Hardi, par un acte du 15 novembre scellé de son sceau secret, prit livraison des trois petits princes : le duc Jean V, le comte de Richemont et Gilles. Il s'engagea par écrit à les remettre lors de l'expiration de sa garde « francs et quittes de toutes obligations » et à première réquisition des représentants du duché. L'auteur anonyme du *Chronicon briocense* qui insère cette pièce dans son récit, affirme que Philippe n'a pas tenu sa promesse. Il fait allusion, croyons-nous, à l'hommage lige prêté par Jean V avant de quitter la France. A Nantes on se refusait à donner à l'hommage le caractère lige. Le duc de Bourgogne paraît avoir approuvé la thèse française.

Un troisième et un quatrième acte confirment le précédent. Le duc de Bourgogne, dans l'un, aujourd'hui perdu, donnait ses deux fils, Jean de Nevers et Antoine de Rethel, pour caution des obligations contractées par lui vis-à-vis

⁶⁵. *Chron. Briocense*. La liste des membres de cette assemblée cités par ce texte concorde exactement avec celle que font connaître les documents bourguignons : évêques de Rennes, de Nantes, de Vannes, de Léon et de Tréguier, sires de Laval, de Châteaubriant, de Montfort-La Roche-Bernard-Lohéac, de Quintin, de la Hunaudaye, de Montauban et de Coëtquen.

de la duchesse et des Etats bretons. On y rappelle avec insistance que Jeanne de Navarre a naguère « en la présence de notre dit cousin le duc [Jean V], des prélats et barons dudit pays de Bretagne pour ce appelez, supplié et requis à » monseigneur de Bourgogne « ainsi que plusieurs autres fois avoient faict tant par lettres comme par messaigers, de prendre et accepter la garde et gouvernement du duc et des pais et duché de Bretagne ».

L'autre acte était l'acceptation du précédent par les deux princes de Bourgogne.

La cinquième et dernière pièce avait aux yeux de Philippe une plus haute portée. C'était un traité d'alliance qui fut signé le 18 novembre, veille de son départ. Les contractants étaient d'une part le duc de Bourgogne et ses trois fils, Nevers, Rethel et le jeune Philippe qui devint ultérieurement duc de Nevers après son frère aîné; d'autre part, la duchesse Jeanne de Navarre et ses trois premiers fils : Jean V, le duc, Arthur, comte de Richemont, et Gilles. Ce pacte est conçu dans les termes généraux qu'affectent habituellement les textes du même genre. On se promet aide de conseil et de gens d'armes aux frais du requérant, et cela envers et contre tous excepté contre certaines personnes. Toutes les parties exceptent le roi et le dauphin ; Philippe et ses fils exceptent le duc de Berry ; la duchesse excepte le roi de Navarre, son frère. Le nom du duc d'Orléans, frère du roi, ne figure pas parmi les exceptés. Il n'y a pas à se méprendre sur le sens de cette omission. L'alliance était dirigée contre Orléans. Philippe embauchait le duc de Bretagne avec toutes les forces de son vaste et ardent duché dans le parti bourguignon. Jean V promettait de « ratifier, loer, gréer et jurer » le traité dès qu'il serait en âge et qu'il en serait requis. On verra ce qu'il adviendra de cette promesse.

Muni de ces pouvoirs Philippe pouvait dédaigner l'opposition et la faire mettre par le roi en demeure d'obéir. Sa

politique n'en fut pas entravée. Régent de Bretagne il se mit aussitôt à exercer ses pouvoirs en prenant les mesures que requérait la situation. Il introduisit quelques changements dans le haut personnel politique du duché. Il nomma un nouveau chancelier en la personne de l'évêque de Rennes, Ancelin de Chantemerle⁶⁶, après avoir remercié celui de la duchesse, Etienne Cueuret. Il nomma un nouveau trésorier et receveur général, Hervé Guihomarou. Un sceau neuf fut fabriqué pour servir au « gouvernement de la duchie de Bretagne ». La gravure en fut confiée, suivant un marché conclu sur l'ordre du duc par son conseiller Jean de Saulx, à un graveur nantais, Jean Le Blanc, pour la somme de trente francs « tant pour l'argent que pour la façon »⁶⁷.

Philippe désigna une commission composée de deux Bretons, Amaury de la Motte, capitaine de Rennes, et Guillaume Decelin, avec pour programme de veiller à la garde des places bretonnes et de les remettre à des capitaines sûrs. Ceux-ci furent requis de prêter serment de fidélité au régent. A Dinan cette citadelle ducale qui faisait face à la fois au Penthièvre et au pays malouin, tous deux hostiles, fut préposé un nouveau capitaine, Raoul, sire de Coëtquen, chevalier, à la place de Jocelin de Guité. L'abbaye-forteresse de Léhon qui commandait l'autre rive de la Rance, fut placée sous l'autorité de Guillaume de Montauban qui succéda à Jean de Beaumanoir, seigneur du Bois-de-la-Motte qui devait sa nomination à Jeanne de Navarre.

66. Il était évêque depuis 1389 après avoir été chanoine de Chartres (Eubel, I). Guillotin de Corson le dit issu d'une famille picarde. Il y avait d'autre part au service de Philippe le Hardi une famille de Chantemerle qui lui donna deux écuyers tranchants.

67. B 1532, fol. 251. Selon Alain Bouchart, éd. Le Maignen, fol. 170 « fist le duc de Bourgogne réparer le chasteau de Nantes et y fist faire une tour que l'on appelle la tour de Bourgoigne, laquelle j'ay veue sur bout et a esté abatue du temps du dernier duc [François II, 1458-1483] pour réparer le chasteau ».

Bertrand Gouyon, chevalier, seigneur de Matignon, reçut la place de Jugon au cœur du Penthièvre ; Eon Marquier, celle de Dol, Georges Chesnel, celle de Saint-Aubin-du-Cormier, et Olivier de Maillechat, celle de Hédé, en pays de Rennes. Jean de Penhouët, l'amiral, fut institué capitaine de Morlaix, et Even du Fou, vicomte du Fou, capitaine de Brest, deux places toujours menacées par les Anglais. Jean de L'Angle fut fait capitaine de Pirmil, une tour qui commandait le pont reliant la rive gauche de la Loire à la ville de Nantes. Un écuyer écossais, Robert de Craffort, reçut la capitainerie de Vannes et du château de l'Hermine. Vannes était la résidence de la Chambre des comptes et souvent celle des ducs. Le vieux château de l'Isle sur la Vilaine, à mi-route entre Vannes et Nantes, fut confié à Olivier de Musillac.

Quant à la place de Nantes elle faisait partie du douaire de Jeanne de Navarre. Celle-ci en quittant Nantes en commit la lieutenance, dans un geste conciliant et chevaleresque, au connétable de Clisson. Mais un si violent tollé s'éleva parmi les Nantais que cette nomination ne fut pas entérinée et que la capitainerie du comté nantais fut donnée au duc de Bourgogne lui-même⁶⁸.

Philippe le Hardi, ayant procédé à ces diverses innovations qui assuraient dans le duché le respect de son autorité, et nanti d'un traité d'alliance qui fortifiait pour un long avenir sa politique générale, considéra que sa mission était remplie et couronnée d'un plein succès. Dès le lendemain du traité d'alliance, le 19 novembre, ayant avec lui les trois princes bretons, il se remit en route pour la France. Les petits princes étaient escortés par trois gentilshommes de leur pays, Jean de la Chapelle, Regnaut de Basoges et Pierre Eder, et servis par huit domestiques qui les suivirent jusqu'à Paris et s'en retournèrent aussitôt en Bretagne. Philippe n'y laissa que le quatrième et dernier

68. D. MORICE, t. I, col. 86; t. II, col. 740.

fils de Jean IV, Richard. C'était un tout petit enfant auquel on n'attacha pas d'importance. Son fils cependant accéda au trône ducal de Bretagne plus tôt qu'on ne pouvait alors supposer, après la mort de ses oncles et cousins.

Le retour du duc de Bourgogne à Paris fut un peu plus prompt que l'aller. Il dura vingt-deux jours au lieu de vingt-cinq. Pressé de reprendre sa place au gouvernement Philippe voulait cependant épargner une excessive fatigue aux enfants de Bretagne. Aussi, plusieurs jours, la caravane ne marcha que l'après-midi. Le soir du départ on atteignit Ancenis, le second jour Chantocé. On était là sur les confins de la Bretagne, mais en Anjou, dans une seigneurie que Jean V acheta ultérieurement du prodigue Gilles de Rais. Le lendemain on gîta à Angers. Le duc de Bourgogne y reçut la visite d'un écuyer du duc de Gueldre auquel il fit don d'un drap de soie de Lucques. Mais il perdit son « bénitier quotidien » qu'un voleur déroba⁶⁹. On gagna Tours par Corné et Beaufort-en-Vallée, Mouliherne et Rillé, enfin Fondette où l'on dîna le 1^{er} décembre avant d'entrer dans la ville de Tours, peu distante.

Après le dimanche passé à Tours, la marche reprit. Les comptes journaliers des ducs de Bourgogne nous permettent de la suivre d'étape en étape. On fit escale successivement à Châteaurenault, à Vendôme, à Cloyes, à Bonneval et à Chartres. On ne passa qu'une nuit dans cette cité dont la cathédrale possédait de grands souvenirs du premier duc capétien de la Bretagne puisqu'un bras du transept avait été édifié à ses frais et qu'on y voyait son image dans un vitrail. Comme à l'aller on traversa Auneau et Saint-Arnoult-en-Yveline. On atteignit Paris par Palaiseau. Les voyageurs entrèrent dans la capitale le dimanche 10 décembre par la porte d'Enfer en suivant probablement

69. B 1532, fol. 291 v.

les rues d'Enfer puis de la Harpe⁷⁰ d'où ils gagnèrent l'hôtel de Nesle où ils soupèrent et couchèrent.

L'hôtel de Nesle où le duc de Bourgogne recevait le duc de Bretagne se dressait, au bord de la Seine, sur l'emplacement de notre palais de l'Institut. Il évoquait les drames légendaires de Buridan et de Jeanne de Bourgogne. Il appartenait au duc de Berry, qui y avait fait construire l'une des plus somptueuses demeures de la capitale. Il en laissait parfois la jouissance, en tout ou en partie, à son frère qui reconnaissait ce service en y faisant certains frais d'entretien⁷¹.

Nous connaissons avec assez de précision comment les princes bretons employèrent leur temps jusqu'à la fin de janvier 1403. Ensuite les « écroues » de la maison des ducs faisant défaut, nous sommes moins bien renseignés.

La tutelle de Jean V devait durer exactement jusqu'au 24 décembre 1403, jour où ce prince entrerait dans sa quinzième année. En fait il ne rentra en Bretagne qu'à la fin de janvier 1404 après l'accomplissement de certaines formalités. Cette période d'un peu plus d'un an, Philippe le Hardi la passa presque tout entière à Paris ou dans les environs. Sa vie touchait d'ailleurs à sa fin puisqu'il trépassa le 27 avril 1404.

La première excursion qu'il fit en compagnie des petits princes se place du 27 décembre 1402 au 14 janvier suivant. Ils se rendirent par Villeneuve-Saint-Georges à Corbeil où ils passèrent les fêtes du premier de l'an. Le vendredi 5 janvier ils s'en allèrent dîner à Grigny en l'hôtel du maître des garnisons (c'est-à-dire des provisions)

70. Voir l'itinéraire suivi par Jean IV en 1388, venant de Bourg-la-Reine. Il entre à Paris par la porte d'Enfer, suit la rue de la Harpe, franchit la Seine au pont Saint-Michel, passe devant le Palais et gagne le Louvre (Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XIII, p. 117 sq.).

71. Henri Cordier a publié un historique de l'hôtel de Nesle dans les Mémoires de l'Institut de France (Académie des Inscriptions, t. XLI, 1920, pp. 19-153). Cet hôtel, retourné à la Couronne par la mort du duc de Berry en 1416, fut donné par Charles VII au duc de Bretagne François I^{er} le 20 mai 1446. La mort de ce duc, en 1450, le fit retomber dans le Domaine.

du roi, Guillaume Budé⁷². De là ils se rendirent à Marcoussis où Jean de Montagu offrit une fois de plus bonne soupe et bon gîte. Le dimanche ils dînèrent à Orsay en la demeure et aux frais du maître de la Chambre aux deniers du roi, Raymond Raguier, « second président et maître de la Chambre aux deniers du roy, seigneur d'Orsay », mort en 1421⁷³, pour rejoindre ensuite le château de Saint-Germain-en-Laye. De là le jeune duc fut autorisé à aller faire, du 10 au 11 janvier, une visite à sa femme, fille de Charles VI, qui n'avait pas encore quitté la famille royale. Le duc de Bourgogne et ses pensionnaires rentrèrent ensemble à Paris le 14.

Bientôt après, le dimanche 21 janvier, Jean V fut envoyé à Arras, aux côtés du comte de Nevers pour assister au baptême du fils aîné du comte de Rethel⁷⁴. Le nouveau-né était ce prince indolent dont le mariage mal assorti avec Jacqueline de Hainaut devait, par sa rupture, ébranler un jour à venir l'alliance de la Bourgogne et de l'Angleterre.

En l'absence de leur frère aîné les deux plus jeunes prince furent emmenés par le vieux duc visiter sa belle résidence de Conflans, aux portes de Paris, à proximité de la forêt de Vincennes. Philippe fréquentait volontiers cette demeure bien aménagée dont les jardins ornés de treilles et de beaux arbres, et le parc peuplé de daims se prêtaient aux divertissements de ses enfants et petits-enfants. De vastes logements permettaient d'y recevoir un grand nombre d'invités⁷⁵. Le duc de Bourgogne y eut pour hôte « Monseigneur de Bourbon » qui dina ou soupa avec les enfants de Bretagne les 27 et 31 janvier. Louis II, duc de

72. Voir PIAGET, dans *Romania*, t. XX, p. 443. Le Religieux de Saint-Denis l'appelle « magister municionum », ce que l'éditeur de cette chronique traduit inexactement par « grand maître des places fortes » (Voir aussi Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, t. II, p. 312).

73. Piaget, dans *Romania*, t. XX, p. 442. Il était différent de Hémonnet, alias Hémon, Raguier, trésorier des guerres du roi et trésorier de la reine (*ib.*, p. 443).

74. Jean, né le 11 janvier 1403.

75. E. PETIT, *Philippe le Hardi*, p. 37.

Bourbon touchait de près à la famille royale. Sans parler de son ascendance qui le rattachait à saint Louis, il avait pour mère Isabeau de Valois, sœur du roi Philippe VI, pour sœur Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V, et venait d'unir en mariage son fils aîné Jean avec la fille du duc de Berry. Ce Nestor exerçait une influence pacificatrice sur la famille royale. Parfois aussi il l'égayait par ses plaisanteries. Philippe le Hardi reçut aussi à dîner (le 17 janvier à l'hôtel de Nesle) le duc d'Orléans qu'il ne craignit pas d'asseoir à la même table que ses pupilles, en même temps que leur oncle maternel, Pierre de Navarre ⁷⁶.

Le duc de Bourgogne ne négligeait pas ses petits hôtes. Il fit pour leur entretien des dépenses dont nous retrouvons la trace dans ses comptes. Dès leur arrivée pour la fête de Noël 1402, on leur fit tailler de beaux habits. Vingt-huit aunes de drap cramoisi furent achetées pour confectionner trois robes à leur usage. Sept cent-cinquante martres zibelines furent employées à fourrer trois houppelandes de drap de soie cramoisi vermeil, trois cents peaux pour le duc, deux cent-cinquante pour Richemont et deux cents pour Gilles. C'est dans ce costume qu'ils furent présentés au roi et au peuple parisien. L'historien Jean Jouvenel, alors prévôt des marchands, en a conservé le souvenir. Le duc de Bourgogne, dit-il, les amena « bien grandement accompagnés, ils estoient tous trois vestus de mesmes robes c'est à scavoir de velours vermeil; et les reçurent le roy et les autres seigneurs à grande joie » ⁷⁷.

Ils avaient à leur disposition une buvette que Guillaume de Montault pourvoyait d'hypocras et d'épices de chambre « anis, noix confites, sucre rosat, citron, manuchristi » qui était une épice des plus roides, et « coriande » ⁷⁸. De ces comptes il semble résulter que Jean V couchait dans

76. B 1527.

77. Ed. Denis Godefroy, p. 150.

78. DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'hôtel*, p. 159, et dictionnaire de Godefroy.

la chambre du duc de Bourgogne. La dépense de ce service est connue mois par mois jusqu'au 17 janvier 1404 ⁷⁹.

Jean V avait pour le charmer quatre ménestrels. Le duc de Bourgogne, jugeant plus nécessaire de perfectionner leur instruction, soit dans leur art soit dans la grammaire, que de les laisser divaguer sur le pavé de Paris, leur donna des bourses pour aller étudier aux écoles de Beauvais ⁸⁰. Jean V avait aussi un « muet », sorte de fou qui rendait « chaque jour de bons et agréables services » au jeune duc non moins qu'à son vieux tuteur et qui en fut récompensé ⁸¹.

Le duc de Bourgogne qui avait traité si libéralement la cour de Bretagne lors de son passage à Nantes ne cessa pas de se montrer généreux envers Jean V et son entourage. Le succès obtenu ne l'avait pas rendu avare. Il déploya sa munificence à l'occasion du 1^{er} janvier 1403. De même que ses fils, les comtes de Nevers et de Rethel, son pupille reçut « un fermail d'or de l'ordre de Monseigneur fait de l'arbre d'or et un aigle et un lion esmaillé de blanc, garni d'un gros balais, d'un gros saphir et de trois grosses perles » valant 600 francs. Jean V reçut en outre un second « fermail dudit ordre garni d'un gros balais cabochon et de six perles » de la valeur de 405 francs.

Parmi les personnages gratifiés de l'ordre ducal on remarque quelques noms bretons : Armel de Châteaugiron, le sire du Gavre, Jean Le Voyer, le vicomte de la Bellière et Raymonnet de Bretagne.

79. Pendant le séjour en Bretagne, pendant les mois d'octobre et de novembre 1402 la dépense s'éleva à 203 livres, en décembre à 155, en janvier à 153, en février à 143, en mars à 165, en avril, jusqu'au 23, à 98. Du 23 avril au 1^{er} juin elle fut de 98. Lacune. En octobre elle fut de 99, du 5 décembre, jour où Monseigneur revint de Picardie (il avait quitté Paris le 9 novembre), jusqu'au 1^{er} janvier 1404 : 103 livres. Enfin du 1^{er} au 17 janvier, auquel jour Monseigneur donna à dîner au roi de Navarre, à M. de Berry et à M. de Bourbon, 54 livres. B 1538, fol. 149 bis.

80. Jean de la Treille, Thévenin Durant, Husson et Garin Chevillon. B 1538, fol. 123 v.

81. B 1532, fol. 148 et 201 v.

Au comte de Richemont et à son frère Gilles fut donné un hanap d'or à chacun.

L'écuyer tranchant de Jean V reçut un fermail orné de pierres précieuses et le messenger ducal une étrenne de onze francs 5 sols. Jean Le Voyer qui était chambellan du duc de Bretagne fit présenter un cheval au duc de Bourgogne par un écuyer qui « toucha » un drap de soie de vingt écus.

L'année suivante Jean V offrit en reconnaissance des étrennes à son tuteur. Nous en ignorons la nature. Son échanson, Jean Périou qui les présenta, reçut vingt écus.

A la même date Jean V reçut de Philippe un nouveau fermail d'or garni d'un balais carré et de six grosses perles rondes valant 675 francs⁸².

L'écuyer de la duchesse de Bretagne, femme de Jean V, reçut en étrenne une pièce de satin.

La duchesse, Jeanne de France, n'avait pas non plus à se plaindre de son grand oncle. Il lui offrit pour ses étrennes de 1403 un diamant à trois losanges valant cent cinquante écus. Puis, à deux reprises successives, en novembre et en décembre 1403 nous le voyons lui donner ainsi qu'à la reine d'Angleterre, sa sœur, deux diamants qu'il avait galamment perdu au jeu de cartes⁸³.

Plusieurs barons bretons en visite auprès de leur duc bénéficièrent de la générosité de son tuteur. A l'amiral de Bretagne, Jean de Penhouët, fut donné un cheval. Cent écus furent versés, au panetier du duc de Bretagne, Riou de Lespervez, chargé de l'achat. M. du Gavre reçut un fermail de 200 écus qui s'ajoutait à celui qu'il avait reçu en étrennes, M. de la Hunaudaye un fermeillet d'or garni de perles. Philippe donna au même personnage « lorsqu'il fut devers lui » un fermail d'or « à la devise

82. B 1532, fol. 256 et 245; B 1538, fol. 198 et 217.

83. B 1538, fol. 201, 164 v. et 289 v.; B 1532, fol. 260 v. Cette reine d'Angleterre était Isabelle de France, veuve de Richard II. Elle se remaria en 1406 à Charles d'Orléans, le poète.

de Monseigneur [le duc] » estimé 200 francs, puis au sire de Coëtquen un coursier rouan évalué 120 écus⁸⁴

Alain du Tertre, valet de chambre du duc de Bourgogne, reçut trente francs pour l'aider à se procurer un cheval et, un peu plus tard, 40 francs pour « soi monter, armer et abiller pour aller sus mer en la Compagnie des Bretons contre les ennemis du royaume ». Ce brave se proposait d'aller combattre les Anglais que les Bretons ne se lassaient pas d'attaquer en ces années-là. L'amiral de Penhouët remporta un grand succès. Renoul de Trelevez vint en porter la nouvelle au duc de Bourgogne qui le gratifia de cent livres⁸⁵.

La régence de la Bretagne ne fut pas une source d'enrichissement pour le duc de Bourgogne, elle fut au contraire pour lui une cause de dépenses et de dettes. On peut se demander par quelles ressources il y fit face. Le trésor breton ne pouvait subvenir qu'aux dépenses ordinaires telles que le paiement des gages de fonctionnaires. Un mandement de Philippe daté de Paris le 16 décembre 1402 ordonna aux gens des comptes de Vannes d'allouer au maître de la Chambre aux deniers de Jean V 213 écus dépensés par ordre du régent. Le compte du trésorier de Bretagne Hervé Guihomarou mentionne un versement de 1.122 livres 17 s. 6 d. t. fait au receveur de Bourgogne, Jean Chousat. D'autre part le compte de Jean Chousat porte en recette une somme de 2.007 francs 17 s. versée par Hervé Guihomarou. Ce versement donna lieu à déboires. Les Bourguignons délivrèrent acquit « sous ombre de bonne foi » avant d'avoir encaissé la somme entière. Il manquait 120 francs que Guihomarou refusa de verser, car il « a ignoré et nyé qu'il ne savoit que c'estoit »⁸⁶.

84. B 1532, fol. 245, 265, 271; B 1538, fol. 166, 152 v.

85. 28 juillet 1403. D. MORICE, t. II, col. 730. LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 147. Le premier mandement est du 20 février 1404. B 1538, fol. 136; B 1532, fol. 136.

86. En trois versements : 1.121 fr. 17 s. 10 d. t; 486 francs, le 18 juin 1403, et 400 francs le 31 juillet 1403. B 1532, fol. 67 et B 1538, fol. 276 v.

Le même Chousat reçut de Macé Louvet 1.000 écus d'or dont il donna décharge le 12 janvier 1403 et 805 livres 15 s. t. dont il délivra quittance le 18 mai 1403. Tous ces paiements étaient effectués « pour employer au fait de la dépense de Monseigneur de Bretagne », « pour convertir en la despense et affaires de Monseigneur de Bretagne »⁸⁷.

Ce ne sont pas ces modiques ressources qui suffisaient à combler le déficit de la tutelle. Un fond important fut alloué par le roi. Spécialement pour le voyage de Bretagne il fit don au duc de Bourgogne d'une somme de 50.000 francs par lettres patentes du 2 novembre 1402⁸⁸. Ce n'était pas encore suffisant. Les comptes de Bourgogne nous révèlent par ailleurs quelques-unes des ressources extraordinaires auxquelles il fut fait appel en même temps qu'ils trahissent une impatience fiévreuse dans le désir de voir rentrer du numéraire dans les caisses ducales. Une communication destinée par le receveur général des finances de Bourgogne, Pierre de Montbertaut, étant parvenue à Paris après le départ du duc, le maître de la Chambre aux deniers, Robert de Bailleux, lui envoya en toute hâte, de nuit et avec tant de précipitation qu'il en creva son cheval, un serviteur qui le rejoignit à Melun⁸⁹.

Le receveur général de toutes les finances du duc, Jean Chousat, n'accompagna pas son maître en Bretagne, il délégua ses pouvoirs à son clerc Laurens des Bordes qui suivit la caravane « pour payer la despense dudit seigneur tant ordinaire comme extraordinaire ».

Une première ressource fut trouvée dans les impôts de la province de Languedoc qui avait été administrée et, dit-on, pressurée par le duc de Berry au temps de la minorité de Charles VI. Un clerc de Jean des Poullettes, conseiller du duc et receveur général de ses finances,

87. *Ibid.*

88. Le versement en fut effectué très vite : 23.100 l. t. avant le 31 décembre 1402, 18.908 l. t. à cette date, 1.800 fr. le 13 mars 1403. B. 1532, fol. 49, sqq.; B 1538, fol. 23 v.

89. B 1532, fol. 185.

Guillaume Gonneau, étant allé de Paris à la poursuite de Philippe d'abord à Chartres, puis à Beaugency fut envoyé de là par le duc, munis de lettres closes adressées au duc de Berry « touchant certains restes d'assignation sur le pays de Languedoc »⁹⁰.

Quelque recette vint encore de sacrifices exceptionnels tels que la vente d'une rente à vie qui fut liquidée à Douai par les soins de Jean Chousat et dont le produit fut expédié en Bretagne « pour convertir en la despense dudit voyage »⁹¹.

Pour faire face au plus urgent Philippe de Bourgogne emprunta de divers côtés. Nicolas Pigasse, marchand génois établi à Paris, prêta comptant mille francs tant pour le voyage de Bretagne que pour l'envoi d'ambassadeurs bourguignons en Lombardie⁹². Quatre marchands de Paris, dont un Génois, fournisseurs de bijoux pour 48.187 écus, prêtèrent d'autre part, tant pour le même voyage que pour les étrennes du 1^{er} janvier 1403, une somme de 20.000 francs⁹³. La reine Isabeau avança 4.000 livres⁹⁴. L'évêque de Noyon, Philippe de Moulins, prêta pour le voyage de Bretagne, 2.000 francs⁹⁵.

Quelques autres emprunts ne mentionnent pas expressément cette cause mais peuvent y être rattachés en raison de la proximité de la date à laquelle ils ont été contractés.

Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, conseiller du roi, et général sur le fait des aides prêta 1.000 francs le 2 mars 1402 et 500 francs à Marcoussis le 18 août. Jean Taperel, général sur le fait des Aides, prêta 500 francs le 13 juillet 1402 et encore 500 francs le 31 août. L'archevêque de Besançon, Gérard d'Athies, conseiller du roi prêta 2.000 francs à Melun le 13 septembre de la même

90. B 1532, fol. 116.

91. B 1538, fol. 221 v.

92. 4 janvier 1403. B 1532, fol. 361 v.

93. B 1538, fol. 285.

94. Plancher, t. III, p. 194.

95. 17 septembre 1402. B 1538, fol. 36 et suiv.

année⁹⁶. Le duc avait la réputation d'être mauvais payeur. Aussi tous ces prêts ne lui furent-ils consentis que moyennant l'obligation personnelle de ses receveurs sur leurs propres biens.

Mais la vache à lait des princes français, c'étaient les aides « ordonnées pour la guerre ». Là était le trésor inépuisable où tous s'approvisionnaient largement. C'était l'usage que le roi abandonnât aux principaux seigneurs la jouissance des aides levées sur leurs terres. Tel était le cas du duc de Berry, comme du duc d'Orléans et du comte de Nevers⁹⁷. Quant au duc de Bourgogne il toucha sur les aides ou en don du roi durant l'exercice financier de mars 1401-1402 : 163.400 francs⁹⁸. Les aides royales ne se percevaient pas sur la Bourgogne proprement dites. Les receveurs royaux des ressorts d'Auxerre, d'Autun, de Vézelay, de Troyes, et de Langres reversaient au duc ce qui lui revenait comme levé sur ses terres enclavées dans leurs circonscriptions. Les receveurs de Rethelois, de Nivernois et Donzinois semblent lui avoir remis la totalité de leur recette. Pour l'Artois une composition avait été établie fixant la part du duc théoriquement à la moitié.

Jean Chousat avait reçu l'ordre de rester à Paris pendant le séjour du duc en Bretagne afin de « poursuivre plusieurs finances devers les généraux conseillers sur le fait des aides ». En route le duc fit remettre 50 francs à Pierre Davy, receveur des aides à Angers, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus pendant ce voyage⁹⁹. Effectivement les généraux des aides portèrent au duc lors de son départ de Paris une somme de 6.000 francs qu'ils n'avaient pas dans leur caisse et qu'ils durent emprunter. Ultérieurement ils firent remettre au duc pendant son voyage une autre

96. B 1532, fol. 67 sq. et B 1538, fol. 36 sq.

97. DOUËT D'ARCQ, *Choix de Pièces...*, p. 243; JARRY, *op. cit.*, p. 321.

98. COVILLE, *Les Finances des ducs de Bourgogne au commencement du XV^e siècle*, *Mélanges*, G. Monod, 1896.

99. Le duc s'arrêta à Angers, au retour, du 22 au 29 novembre 1402. B 1532, fol. 173.

somme de 1.800 francs¹⁰⁰. N'oublions pas que parmi les donataires de joyaux en Bretagne figurent Jean Taperel, général des aides, Guillaume de Meseray qui l'accompagnait et qui certes était proche parent de Thébaut de Meseray, autre général des aides, et « la sœur de Piquet ». Or Piquet était le troisième des quatre généraux des aides¹⁰¹.

Charles VI fit encore don¹⁰² à Philippe le Hardi, en raison de la tutelle de Bretagne, des aides ayant cours sur le comté de Montfort-l'Amaury qui appartenait à Jean V. L'impôt était perçu par le receveur des aides de Chartres qui reversait au trésor bourguignon ce qui provenait de la seigneurie bretonne. L'exercice financier des aides commençait le 1^{er} octobre. Charles VI donna au duc de Bourgogne le produit des exercices du 1^{er} octobre 1402-1403 et 1403-1404. Dans le premier l'encaissement s'éleva à 2.045 livres et 945 francs. Dans le second à 925 francs et demi pour les mois d'octobre à janvier. Car le duc de Bourgogne n'en jouit pas pour le reste de l'année. Par un scrupule de délicatesse qui l'honore il abandonna au duc de Bretagne le revenu de l'exercice restant à courir à partir du 1^{er} février 1404, Jean V n'étant plus alors à sa charge. Il prit cette décision par un mandement daté d'Arras le 23 mars 1404 et à ce titre fit reverser au duc de Bretagne 1.800 francs dont Macé Louvet donna quittance le lendemain 24 mars¹⁰³. Cette levée

100. B 1532, fol. 352.

101. De son vrai nom Jean des Hayes. DUPONT-FERRIER, *op. cit.*, t. I, p. 253.

102. A noter que Charles VI fit don, à titre exceptionnel et en dehors de sa pension, à Philippe de Bourgogne, en 1403, d'une somme de 120.000 livres, sans justification ni affectation particulières. Le duc en toucha 91.333 livres le 8 octobre 1403. B 1538, fol. 36.

103. D'autre part 345 francs avaient été versés par Jean Chousat à Jean le Breton, argentier ou maître de la Chambre aux deniers de Jean V, « pour convertir au fait de son office », dont quittance fut donnée le 23 avril 1403. Cette date indiquée que le duc de Bourgogne même à l'époque où il percevait l'aide de Montfort en affectait honnêtement le produit aux dépenses de la Bretagne. B 1532, fol. 61 v.; B 1538, fol. 32 v., 78 et 249 v.

des aides de Montfort n'est sans doute pas étrangère à la commission qui fut confiée à Jean de Saulx. Parti de Paris le 29 décembre 1402 il alla « en la comté de Montfort voir, visiter et savoir le gouvernement et faire certaines choses qui enchargées lui estoient pour le fait de Monseigneur le duc de Bretagne ». Six jours lui suffirent pour mener à bien cette inspection ¹⁰⁴.

La tutelle de Jean V ne fut certes pas une opération lucrative pour Philippe le Hardi. Les différentes sommes qu'il avait perçues soit sur les aides soit au prix d'expédients financiers divers ne suffirent pas à égaler les dépenses de l'administration bretonne, et surtout les frais que Philippe avait assumés pour se la procurer. Ses sujets des deux Bourgognes furent donc invités à y mettre du leur. Ceux du duché réunis en Etats à Dijon votèrent seize mille livres à lever sur les villes situées en deça de la Saône et 1.600 à prendre sur le quartier qui s'étendait au delà. La Comté accorda 10.000 livres pour le même objet et les habitants des terres que le duc possédait en Champagne consentirent aussi une certaine subvention ¹⁰⁵.

Philippe administra le duché avec exactitude mais sans exaction. Des seigneurs bretons venaient assez fréquemment à Paris, nous l'avons signalé. De même des fonctionnaires venaient se rencontrer avec lui. Ainsi François de Champrond, secrétaire de la Chancellerie de Bretagne, vint le trouver à Paris et de là poursuivit sa route jusqu'à Arras pour rejoindre Jean V qui y séjournait alors ¹⁰⁶. Philippe ne l'empêchait donc pas de communiquer avec ses sujets. Réciproquement des agents bourguignons se rendirent plusieurs fois en Bretagne.

MORICE, t. II, col. 725. Il y eut des lettres patentes de Charles VI pour chaque exercice. Nous n'avons pas les premières. Les secondes sont du 18 décembre 1403.

104. B. 1528, fol. 77 v.

105. Plancher, t. III, p. 194.

106. D. MORICE, t. II, col. 730. Jean V était à Arras en janvier 1403. B. 1538, fol. 87.

Jean Blondel, conseiller et chambellan de Philippe, s'y rendit en compagnie de Jean Fortier, secrétaire ducal, « pour aucunes besognes et affaires qui grandement touchoient Monseigneur le duc de Bretagne ». Leur absence dura du 15 juin au 14 août 1403. Ils passèrent donc tout le mois de juillet en Bretagne. Jean Fortier, seul cette fois, fut chargé par Philippe de diverses missions « touchant le fait de ses finances et le fait de Bretagne »¹⁰⁷. On trouve encore Jean Blondel et Jean Fortier en Bretagne l'année suivante, toujours pour des affaires importantes¹⁰⁸. Le 24 décembre 1403 expirèrent les pouvoirs de régence du duc de Bourgogne. Désormais Jean V, entré dans sa quinzième année, était majeur et pouvait théoriquement administrer son duché en maître et seigneur. Philippe le Hardi prit de sévères précautions pour que le jeune homme n'abusât pas des prémices de son autorité.

Généreux comme il l'avait été dès le début il le resta jusqu'à la fin bien que le départ de Jean V n'ait pas donné lieu à la même profusion de cadeaux que le début de la régence. Les quelques dons relatés par les comptes de Bourgogne ont l'avantage de révéler la date précise à laquelle Jean V quitta la France, date que jusqu'à présent l'on ignorait.

En dehors des princes eux-mêmes les deux dernières personnes gratifiées par Philippe le Hardi furent leur gouvernante et leur chambellan. A « la damoiselle qui gardoit et gouvernoit les deux frères de Monseigneur de Bretagne » furent remis six cents de menu vair. Le chambellan de Jean V, Armel de Châteaugiron, reçut une houppelande de drap d'or fourrée de quatorze cents de menu vair¹⁰⁹.

107. Il y consacra son temps du 14 au 30 septembre, du 7 au 16 octobre, le 18, du 21 au 26, les 30 et 31 octobre et du 1^{er} au 19 novembre 1403. B 1532, fol. 185 v.

108. Ils reçurent, avant de partir, semble-t-il, des avances pour les couvrir de leurs frais, par mandements des 11 février et 6 mars 1404. B 1538, fol. 197 v.

109. B 1538, fol. 206.

Quant aux trois princes on leur donna « quand ils prirent congé pour s'en aller en Bretagne en janvier » 1404, à chacun, deux fermaux garnis d'un balais et de six perles ¹¹⁰. Nous avons noté que le service de l'épicerie de la chambre du duc de Bretagne fut arrêté le 17 janvier. Je conjecture que cette date est celle du départ de Jean V. Son frère Gilles l'accompagna ¹¹¹ tandis que Richemont suivit le duc de Bourgogne. Lorsque celui-ci mourut en Brabant, le 27 avril 1404 et que son corps fut ramené par un long trajet jusqu'à la Chartreuse de Dijon, le petit comte de Richemont conduisait le deuil avec les fils du défunt. On remarqua que son jeune âge ne lui permettait pas de se tenir seul à cheval. Au retour de la cérémonie funèbre après avoir été parrain d'Anne de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, il fut confié au duc de Berry ¹¹².

Dans l'intervalle de temps qui sépare la majorité de Jean V, 24 décembre 1403, de son départ pour la Bretagne, 17 janvier 1404, des faits importants se produisirent en vue d'assurer un bon gouvernement du duché. Jean V prit certaines initiatives. Par exemple il nomma un « trésorier et receveur général de toutes ses finances es parties de France », c'est-à-dire principalement dans le comté de Montfort-l'Amaury. Ce trésorier fut Macé Louvet et le mandement qui l'investit de ses fonctions est du 13 janvier 1404 ¹¹³.

Puis d'accord entre le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne un règlement fut promulgué le 14 janvier qui

110. Les premiers valaient 900 écus et les seconds 2.200 francs. B 1538, fol. 287 et 203.

111. Le religieux de Saint-Denys (éd. Godefroy, p. 129) dit que Gilles fut confié au duc de Guyenne, fils de Charles VI et époux de Marguerite de Bourgogne. Mais le règlement de l'hôtel de Jean V fait pour la Bretagne en janvier 1404 prévoit un personnel pour le service de Gilles, dont la présence est attestée en Bretagne en février-mars 1406 (MORICE, t. II, col. 738. Blanchard, nos 225, 245, 255, 302, etc.).

112. COSNEAU, *Le Connétable de Richemont*, p. 7-9. Voir mon article sur Anne de Bourgogne, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, livraison sous presse. Tome XCV, 1934.

113. B 1538, fol. 78.

prévoyait avec un grand luxe de détails l'organisation de la maison ducale et de tout le personnel gouvernemental. Cet acte était incontestablement dû à la volonté de Philippe le Hardi qui voulut attacher d'étroites lisières autour du trop jeune seigneur.

Le 23 décembre — on remarquera cette date, c'est le dernier jour de sa régence — Philippe avait nommé une commission mixte composée de deux Bretons et de deux Bourguignons : Jean le Barbu et Macé Louvet d'une part, Jean de Saulx et Joceran Frepier de l'autre. Des deux Bretons l'un appartenait à une famille baroniale dont le nom revient souvent au cours des événements politiques, le second était le receveur dont nous venons d'énoncer le titre. Des Bourguignons Jean de Saulx était depuis 1374 au service de son duc comme maître des requêtes et allait sous peu devenir chancelier¹¹⁴. Quant à Joceran Frepier il exerçait depuis 1395 les fonctions capitales de receveur général des finances des comté et duché de Bourgogne¹¹⁵. Ces quatre personnages étaient chargés de visiter « l'état et gouvernement de la Bretagne » de la façon la plus générale. Le résultat de cette enquête nous le possédons dans le règlement du 14 janvier 1404. Cet acte porte au titre, sur le même plan, les noms des deux ducs. Il pourvoit d'abord à tous les postes, des plus hauts aux plus modestes, du moment que les titulaires approchaient le duc. Il les nomme, fixe leurs appointements et leur temps de service.

En premier lieu un curateur est donné au duc, comme à un mineur émancipé, en la personne du sire de Laval dont nous avons souligné les attaches avec la famille ducale et dont l'âge était une recommandation de plus. Viennent ensuite les noms des chambellans et des maîtres d'hôtel, suivis de toute la hiérarchie descendante, jusqu'aux som-

114. D. Plancher, t. II, p. 440.

115. Il était d'ailleurs en difficulté avec la Chambre des comptes qui le condamna par arrêt du 1^{er} avril 1404 à payer 4.000 francs d'amende. B 1538, fol. 35.

meliers de chandelerie et gourmes de chambre (que nous appelons aujourd'hui grooms). Les corps publics sont ensuite énumérés en détail, le chancelier, le conseil, le parlement, la chambre des comptes, le receveur général etc.

Après cette nomenclature viennent quelques articles qui assurent au duc de Bourgogne un prolongement d'autorité. Tout ce personnel si soigneusement énuméré, Jean V n'en sera pas le maître absolu. Il ne pourra nommer ni révoquer personne. Tout au plus peut-il suspendre tel qui lui aura déplu et encore à condition de recueillir l'assentiment de son conseil et de prévenir le duc de Bourgogne. Il ne pourra procéder ni à une nomination d'officier en remplacement d'un décédé, ni à une création d'office, ni à une mutation, sans le consentement du duc de Bourgogne.

Il ne pourra donner « joyau, vaisselle, robe, chevaux, or ne argent » ni quoi que ce soit qui vaille plus de cent sols sans avis de son chancelier et de deux conseillers au moins. Nulle lettre de justice, d'office, de finances ou de don ne sera valable si elle n'est revêtue du sceau que le chancelier garde entre ses mains.

On revenait même sur la période écoulée depuis le 24 décembre précédent. Toutes les lettres données par le duc de Bretagne « depuis que Mgr de Bourgogne a laissé son gouvernement jusqu'à présent, sont de nulle valeur si elles ne reçoivent l'approbation du conseil et le sceau du chancelier ».

La maison du duc de Bourgogne passait pour un modèle d'organisation. On peut en dire autant de cette sorte de constitution donnée au duché de Bretagne, constitution provisoire puisqu'elle était motivée par le jeune âge de son duc. Au bout de trois ans, c'est-à-dire au moment où Jean V viendrait d'entrer dans sa dix-huitième année, ce règlement devait cesser d'être en vigueur ¹¹⁶.

116. D. MORICE, t. II, col. 735.

Il n'est pas le seul acte accompli par Jean V avant de partir. L'autre n'était pas moins important. C'était l'hommage de Jean au roi de France.

A cette cérémonie Philippe de Bourgogne ne figura pas et cette absence trahit peut-être une dissension entre le vieux duc et le jeune. C'était une question depuis que les Montfort régnaient en Bretagne, c'est-à-dire depuis Jean IV, s'ils devaient l'hommage lige ou non. Jean IV prêtant l'hommage à Charles V puis à Charles VI l'avait fait sans prononcer le mot de lige qui lui brûlait les lèvres mais en disant qu'il le rendait « comme ses prédécesseurs », ce que le roi de France interprétait comme un hommage lige en produisant deux procès-verbaux d'hommages antérieurs, celui d'Arthur, en 1202, et celui de Jean le Roux, en 1240, qui tous deux avaient prononcé le mot redoutable ¹¹⁷.

L'hommage de Jean V se passa à peu près de la même façon que ceux de son père. Il y eut cependant quelques différences. La cérémonie eut lieu le 7 janvier 1404 ¹¹⁸. Le chancelier de France invoqua non seulement l'exemple de deux des prédécesseurs de Jean V mais aussi celui du duc de Bourgogne qui n'était pas là. Le chancelier de Bretagne qui était présent se tint coi. C'est le président de Bretagne, chef du parlement, qui prit la parole et répondit au chancelier royal que l'hommage du duc s'entendait « sauf les libertés, prérogatives et honneurs du duché », à quoi le Français acquiesça en répétant la formule consacrée, à savoir que le roi avait accepté l'hommage « sauf son droit et l'autrui ».

En définitive l'impression restait que l'hommage était lige. Aucune réponse adéquate n'avait été opposée aux

¹¹⁷. LA BORDERIE, *op. cit.*, t. IV, p. 11. D. MORICE, t. I, col. 1608; t. II, col. 377; JEULIN, *op. cit.* (Annales de Bretagne, 1934), p. 442, et DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. III, p. 169-175.

¹¹⁸. D. MORICE, t. II, col. 734. Sur la question de savoir si la date est 1404 ou 1405 on peut discuter. Le nom du chancelier témoin de l'acte est en faveur de 1404.

arguments du roi. L'abstention du duc de Bourgogne et le silence du chancelier breton confirmaient cette interprétation.

La façon dont cette cérémonie se déroula causa une vive déception aux vieux fonctionnaires de Jean IV très entichés de l'autonomie bretonne. Ils en firent tomber la responsabilité sur le duc de Bourgogne dont ils cherchèrent dès lors à secouer la tutelle.

Ce goût d'indépendance fut d'autant plus facile à satisfaire que Philippe le Hardi ne tarda pas à mourir. Jean V avait quitté Paris auparavant. Accompagné du duc de Berry le duc de Bourgogne l'avait reconduit jusque hors de la ville pour lui rendre plus d'honneur. Jean V était d'ailleurs escorté d'un grand nombre de prélats et de barons bretons qui avaient été les témoins de sa prestation d'hommage¹¹⁹.

Combien de temps dura le savant échafaudage conçu par Philippe le Hardi ? Peu de temps après lui. Jean V montra effectivement du goût pour l'indépendance. Ses sujets n'en souffrirent pas car il était prudent et se garda de les lancer dans des aventures inconsidérées, il était économe et ne les pressura pas. La richesse et la libéralité de Philippe le Hardi avaient fait naître parmi les Bretons l'illusion que son administration avait laissé un trésor dans l'Épargne des ducs bretons¹²⁰. C'est peu probable.

Les changements qui se produisirent dans le haut personnel du gouvernement breton très peu de temps après la mort de Philippe le Hardi ne peuvent pas tous s'expliquer

119. Les évêques de Rennes, chancelier, de Nantes et de Saint-Brieuc, les sires du Gavre, de Châteaubriant, de Montauban, le vicomte de la Bellière, Jean Le Voyer, Guy de Laval, Hervé de Châteaugiron, Pierre Eder et Jean Le Barbu, chevaliers, et un certain nombre d'écuyers dont Tristan de la Lande. La duchesse Jeanne de France ne rejoignit son mari que le 15 mars 1405 après qu'elle eût quinze ans. Lorsque Jean V partit, la reine Isabeau lui donna « un tableau d'or de la Circoncision N.-S. », D. MORICE, t. II, c. 1161. Christine de Pisan, au début de la seconde partie du *Livre des faits...* de Charles V invite Jean V à pleurer la mort de Philippe le Hardi, cf. PINET, *Christine de Pisan*, p. 110.

120. Alain Bouchart, fol. 176 v^o.

par le hasard qui favorisa Jean V. Le premier « débarqué » fut le chancelier Ancelin de Chantemerle. Il fut remercié et remplacé par un autre évêque, Hugues Lestoquier, qui fut transféré du siège de Tréguier à celui de Vannes par bulle du 25 août 1404, afin de se trouver plus près du duc. Puis le trésorier et receveur général Hervé Guihomarou vint à mourir dans le cours de la même année. Jean V le remplaça par son bouteiller Robert Sorin qui prit possession de ses nouvelles fonctions le 24 décembre 1404. Enfin le curateur lui-même fut éliminé. Jean V argua de ce qu'il était malade pour se débarrasser de lui. A l'issue des Etats tenus à Dinan il alla trouver le vieillard qui gisait en son château de Montmuran et le déchargea de ses fonctions. Dans le diplôme qui atteste cette démission Jean V donne une curieuse version de la nomination de son curateur et de l'organisation de l'hôtel ducal : le nom du duc de Bourgogne y est totalement passé sous silence¹²¹.

Il semble que le souvenir du puissant duc pesait, que cette tutelle avec sa magnificence avait intimidé et quelque peu offusqué les Bretons.

L'alliance elle-même que Philippe le Hardi et ses fils avaient conclue avec Jean V et ses frères ne resta pas longtemps en vigueur. Mais c'est plutôt sur Jean sans Peur que sur Jean V qu'il faut faire retomber la responsabilité de la rupture. Lorsque le fils de Philippe le Hardi maria l'une de ses filles au comte de Penthièvre (7 juillet 1406), il donna au parti hostile aux Montfort un gage et un appui que Jean V considéra comme une menace. Le duc de Bretagne chercha une protection du côté opposé et s'allia au duc d'Orléans¹²².

Les visées de Philippe le Hardi recevaient donc de la destinée des démentis réitérés. On chercherait vainement,

121. 14 janvier 1405, BLANCHARD, n° 31. Le sire de Laval ne mourut qu'en 1412. Un acte de 1408 atteste qu'il était encore malade à cette date. D. MORICE, *Preuves*, t. II, c. 816.

122. JARRY, p. 345-347.

en effet, soit dans la politique de Jean V, soit dans son caractère, ce qu'il pourrait devoir à l'exemple et aux enseignements de son tuteur. Certes la Bretagne revint ensuite, elle ne revint que trop souvent pour la tranquillité et la sécurité de la France, à l'alliance bourguignonne, mais elle le fit plutôt, croyons-nous, sous l'influence d'une hostilité commune contre la Couronne que pour continuer la tradition créée par le traité d'alliance du 18 novembre 1402. Si Philippe le Hardi cherchait des partisans contre un prince rival il ne tendait pas, de propos délibéré, à paralyser la royauté comme ce fut le but de ses descendants ainsi que de Jean V et de plusieurs de ses successeurs en Bretagne.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.